



Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

**Migration internationale et
développement
en Afrique du Nord**



2007

CEA-AN/PUB/07/1

**MIGRATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE DU NORD**

TABLE DES MATIERES

<u>PREFACE</u>	iii
<u>INTRODUCTION</u>	v
<u>CHAPITRE I</u> LIENS ENTRE MIGRATION ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD	
Introduction	1
I. Les transferts financiers	3
I-1- Les transferts de revenus	3
I-2- Problèmes de définition et d'évaluation	4
I-3- Volume et importance des transferts	7
A- Le volume des transferts	7
B- Les dispositifs stimulants	12
C- L'évaluation des transferts	14
D- Comparaisons internationales	16
E- Les canaux des transferts	18
II. Les affectations des transferts	22
II-1- Les secteurs privilégiés	22
II-2- Les motifs du choix des secteurs investis	25
II-3- L'impact des investissements sur le tissu économique	26
III. L'immigration élitiste ou le « transfert inverse de technologie »	30
III-1- Evaluation de l'exode des compétences	30
III-2- Les déterminants du phénomène	32
III-3- L'impact de l'exode des compétences	38
IV. L'entrepreneur immigré	40
IV-1- Les causes du développement des statuts d' « indépendants » et d'entrepreneurs	41
IV-2- L'évaluation de l'entrepreneuriat immigré	42
V- Conclusions et recommandations	47
<u>CHAPITRE II</u> PLAN D'ACTION POUR UN IMPACT POSITIF DE LA MIGRATION EN AFRIQUE DU NORD: TRANSFERTS ET COMPETENCES EXPATRIEES	
I. Conclusions générales	54
II. Recommandations générales	55
III. Recommandations du groupe de travail 1 : Transferts	59
IV. Recommandations du groupe de travail 2 : Compétences expatriées	62

No.	TABLEAUX	Page
1	Migration des pays d'Afrique du Nord	3
2	Transferts reçus par les pays d'Afrique du Nord entre 1996 et 2004, en millions de US\$	7
3	Transferts financiers des Algériens établis en France et au Maghreb entre 1998 et 2001(US\$)	8
4	Part du revenu transféré au Maroc en % des migrants	11
5	Transferts émis par la Libye 1996-2004 (en millions US\$)	12
6	Comparaison des transferts officiels de revenus des migrants avec certains agrégats (2000 et 2004)	14
7	Comparaison des transferts avec l'Aide Publique au Développement (1990 – 2002)	16
8	Principaux pays récepteurs de fonds des migrants	17
9	30 premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds par personne les plus élevés, 2002	18
10	Les agences et sociétés de transferts dans les pays de l'Afrique du Nord (2004)	19
11	Les affectations des transferts dans 4 pays de l'Afrique du Nord (%)	22
12	Evolution des projets réalisés par les tunisiens résidents à l'étranger	24
13	Utilisation des économies par région (en %), en milieux urbain et rural, Egypte	25
14	Répartition des compétences tunisiennes à l'étranger	32
15	Catégories socio - professionnelles selon l'origine et la citoyenneté	43
16	Emploi indépendant et entrepreneuriat d'origine nord-africaine en Italie (1er octobre 2002)	45

	GRAPHIQUES	
1	Evolution en termes nominaux et réels des transferts de fonds des MRE	10
2	Evolution des transferts des MRE par type d'envoi	20
3	Répartition des investissements des migrants réalisés au Maroc	23

PREFACE

Le thème de la migration s'est invité dans l'agenda international de ce début de siècle comme l'une des questions à traiter avec la plus grande urgence, comme en témoigne, en particulier, le Dialogue de Haut Niveau sur la migration internationale et le développement organisé lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2006. Cet événement tant attendu a marqué, sans conteste, un tournant dans la façon d'appréhender la problématique migratoire en mettant un accent particulier sur les liens indissociables entre développement et migration.

Selon Peter Sutherland, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les migrations (juin 2006) « La passion suscitée par les migrations et par les enjeux qu'elles représentent pour les dirigeants politiques a acculé trop d'acteurs réfléchis à des positions défensives. Nous avons besoin de changer cela. Les migrations sont mères du progrès et de l'innovation. La volonté et le courage nécessaires pour laisser derrière soi sa famille et son pays sont les mêmes qui ont toujours animé entrepreneurs et innovateurs au cours de l'Histoire. Aujourd'hui notre monde est façonné par l'industrie des immigrés »..

La démarche du Bureau pour l'Afrique du nord de la Commission économique pour l'Afrique s'inscrit pleinement dans cette optique. Il ne s'agit plus de s'arrêter aux seuls aspects qui peuvent donner de la migration une image négative mais de s'intéresser aussi à ce qu'elle peut apporter de positif au développement des pays de notre région, grâce aux hommes et aux femmes qui la constituent.

Les pays d'Afrique du nord possèdent une importante communauté d'expatriés dont les transferts de fonds connaissent une évolution positive et constituent une source appréciable de devises. En outre, elle compte également une élite immigrée investie dans divers espaces économiques en particulier en Europe, dans le Monde Arabe et en Amérique du nord, résultat de nombreuses années d'immigration d'actifs hautement qualifiés. L'évidence empirique, étayée par de nombreuses études, a montré l'apport indéniable des migrants eux-mêmes ainsi que de leurs associations, sur le développement économique et social de leur pays d'origine. Certains d'entre eux constituent non seulement des investisseurs potentiels et des entrepreneurs, mais leur expérience professionnelle, acquise dans les pays d'accueil, peut et doit se mettre au service du développement.

A quoi servent exactement aujourd'hui ces transferts ? En fait-on le meilleur usage au service du développement économique et social des personnes destinataires et des pays d'origine ? Et si ce n'est pas le cas, comment améliorer l'impact des transferts ? Quel rôle le système financier peut-il jouer ? Comment peut-on encourager les migrants à participer au développement de leur pays, ou mieux, de leur région dans le cadre des efforts de décentralisation ? La perte des compétences est-elle irréversible ? Ne peut-on pas, par des programmes de retours temporaires, d'échanges d'expériences, de coopération entre les pays d'accueil et les pays d'origine, continuer à bénéficier de ces compétences ? A l'heure de l'économie du savoir et des progrès sans précédents des technologies de l'information et des communications, ne peut-on pas, dorénavant, simplement considérer ces compétences comme des ressources intellectuelles nationales 'délocalisées' et les impliquer dans les programmes d'éducation, de formation, de recherche et d'innovation, de création de savoir?

C'est pour répondre à ces questions que le Bureau pour l'Afrique du nord de la Commission économique pour l'Afrique a organisé un atelier d'experts qui s'est tenu au Maroc les 19 et 20 mars 2007. Les principaux résultats qui ont été émanés ont été compilés dans cette publication qui présente les interactions qui existent entre développement et migration dans le contexte nord-africain et suggère les meilleurs moyens de promouvoir les convergences possibles entre ces deux domaines qui se situent à l'avant-plan des préoccupations mondiales.

L'apport de la migration internationale au développement des pays de la région mérite qu'on lui accorde la priorité et l'attention voulues. Je souhaite vivement que cette publication puisse contribuer à un débat constructif autour de cette question et à l'évolution des politiques en matière de migration afin de mieux intégrer dans le processus de développement le formidable potentiel que représentent les ressources des migrantes et des migrants, qu'elles soient intellectuelles ou financières.

Mme. Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice
Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord

INTRODUCTION

Bien que la question de la migration n'ait figurée que rarement dans les stratégies et plans de développement adoptés au niveau national, régional ou international, elle a récemment fait l'objet d'une attention toute particulière de la part communauté internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies, consciente de la nécessité de faire face aux défis et opportunités que présente la migration pour les pays d'origine, de destination et de transit, a décidé de tenir un Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement lors de sa 61^{ème} session¹. L'objectif du Dialogue étant de définir les moyens permettant de tirer le meilleur parti des avantages que représentent les migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au maximum leurs effets indésirables².

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (14-15 septembre 2006)³ a offert aux Gouvernements, à la société civile et au secteur privé l'opportunité de jeter les bases pour faire de la migration un catalyseur pour le développement et d'ancrer la question migratoire dans l'agenda mondial. Les participants y ont reconnu que les migrations internationales allaient croissant, tant par leur ampleur que par leur complexité, et qu'elles touchaient quasiment tous les pays du monde. Ils ont également souligné que les migrations internationales pouvaient être un facteur positif de développement aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, à condition qu'elles s'accompagnent d'un ensemble de politiques appropriées.

Il y a eu consensus général que les envois de fonds constituent l'avantage le plus tangible des migrations internationales pour les pays en développement. Les participants au Dialogue de haut niveau ont ainsi relevé que le volume des transferts avait sensiblement augmenté au cours des dernières années. Selon les estimations de la Banque mondiale, les envois de fonds ont plus que doublé entre 1995 et 2005 en passant de 102 milliards de dollars EU à 232 milliards de dollars EU. La part envoyée aux pays en développement a augmentée, passant de 57 % (58 milliards de dollars) à 72 % (167 milliards de dollars). Il est

¹ Nations Unies, Résolutions de l'Assemblée générale 58/208 du 23 décembre 2003, 59/241 du 22 décembre 2004 et 60/227 du 23 décembre 2005 (www.un.org).

² Nations Unies (2005), Résolution 60/227 (www.un.org)

³ Le résumé du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales est contenu dans la Note de la Présidente de l'Assemblée générale (Résolution A/61/515) du 13 octobre 2006 (www.un.org).

important de souligner que les transferts des migrants sont également effectués à travers des réseaux informels qui drainent selon les estimations de la Banque mondiale près de 50% des montants enregistrés officiellement. En 2005, les transferts des migrants ont été supérieurs au total de l'aide octroyée au développement (87 milliards) et sont venus juste après les IDE estimés à 625 milliards de dollars EU⁴.

Bien qu'il soit vrai que des millions de familles de migrants et l'économie en général bénéficient de ces envois de fonds, les participants ont estimé que leur contribution au développement pourrait être améliorée et amplifiée par des mesures appropriées. Ces dernières viseraient essentiellement la réduction des coûts de transferts, un plus grand impact sur les population des zones émettrices de migrants et une minimisation des inconvénients générés aux niveaux micro - et macro - économiques. Il y a également été souligné que l'analyse de genre s'imposait afin de mieux saisir la problématique de la migration, notamment au vu de la nette augmentation de la migration des femmes.

Si les pays en développement tirent des migrations des avantages sur le plan financier, il n'en demeure pas moins qu'ils perdent en contrepartie un capital humain, qui de surcroît est de plus en plus qualifié. En effet, ces dernières années, la migration de travailleurs hautement qualifiés a pris de l'ampleur comme l'indiquent les données relatives à l'OCDE qui, en 2000, comptait près de 20 millions de migrants très qualifiés âgés de 25 ans ou plus, alors que ce chiffre était de 12 millions en 1990. Le Dialogue de haut niveau a cependant convenu que les communautés de migrants pourraient contribuer au développement de leur pays d'origine à travers le transfert de savoir faire, de compétences, de technologies, de nouvelles formes de pensée et de connaissances.

La question de la migration internationale et de son lien avec le développement revêt une importance particulière pour les pays d'Afrique du nord (Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie). En effet, la région possède une importante communauté d'expatriés dont les transferts de fonds connaissent une évolution positive et constituent une source appréciable de devises. En plus, elle compte également une élite immigrée investie dans divers espaces économiques dans les pays d'accueil, surtout de l'OCDE, fruit d'années de migration d'actifs hautement qualifiés. Il faut noter que la migration de

⁴ Banque mondiale (2006) "*Global Economic Prospects 2006*" (<http://www.worldbank.org/>)

personnes hautement qualifiées a connu une forte accélération ces dernières années, drainant ainsi une ressource rare. Les estimations indiquent en effet que 15% à 18% des migrants venus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie vivant dans les pays de l'OCDE ont un niveau universitaire; ce taux étant plus élevé pour l'Egypte (51%).

Dans la région, il y a une prise de conscience croissante des enjeux de la migration. Pour cela, plusieurs pays ont récemment adopté des mesures pour en maximiser les bénéfices et minimiser leurs effets négatifs, notamment à travers la collecte de données sur la migration, la stimulation des transferts et de leur investissement productif, et l'établissement de contacts et de liens avec les Diasporas. Des mesures ont également été prises sur le plan légal et institutionnel pour repositionner la question de la migration dans le contexte du développement national et local. Mais le bilan des réalisations demeure encore limité, comparé aux opportunités qu'offre la migration surtout au vu des défis auxquels font face les pays de la région en termes de croissance forte, durable et génératrice d'emplois.

C'est en réponse à ces besoins, et dans le cadre du suivi en Afrique du nord du Dialogue de haut niveau, que le Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord a organisé une réunion ad hoc d'experts sur « Migration internationale et développement en Afrique du nord ». La réunion qui s'est tenue à Rabat (Maroc) les 19 et 20 mars 2007, a mis un accent particulier sur les liens entre le développement et la migration vue sous l'angle des transferts et des compétences expatriées. Les experts avaient pour tâche d'identifier des mesures concrètes et innovantes qui pourraient être adoptées par les Etats membres, le secteur privé, les organisations de migrants, le secteur financier, les universités et autres parties prenantes afin que les transferts de fonds et les Diasporas hautement qualifiées puissent être intégrées au processus de développement des pays et de la région dans son ensemble.

Lors de la réunion, les participants ont pu faire un état des lieux sur le potentiel que représentent les transferts de fonds et les diasporas hautement qualifiées pour le développement de la région nord africaine; échangé leurs expériences et perspectives ; identifié les principaux défis qui se posent aux différentes parties prenantes ; et élaboré des recommandations contenues dans un « Plan d'action pour un impact positif de la migration en Afrique du nord : transferts et compétences expatriées ».

La présente publication contient les résultats de la réunion d'experts :

- Le premier chapitre présente l'étude de base qui a été commanditée par le Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord auprès de M. Mohamed Khachani⁵. Cette étude, basée sur des données actualisées, analyse la problématique de la migration dans les pays de la région, avec un accent particulier sur les transferts et les compétences expatriées.
- Le deuxième chapitre présente le Plan d'action qui a été adopté à l'issue des travaux de la réunion d'experts. Ce plan recommande des approches et des mesures concrètes et innovantes destinées aux différents intervenants de manière à renforcer et améliorer leurs actions pour faire des transferts et des Diasporas hautement qualifiées des instruments de développement.

Le rapport de la réunion d'experts ainsi que toutes les autres études qui ont été préparées par les experts pour la réunion se trouvent sur le site électronique du Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord : www.uneca-na.org.

Le Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord souhaite vivement que cette publication puisse contribuer à une meilleure perception des décideurs, autant du secteur public que privé, de l'impact positif de la migration internationale sur le développement ainsi qu'à une plus grande prise de conscience des Diasporas de leur potentiel ainsi que des opportunités qui existent afin de faire du développement une réalité dans leur pays d'origine.

⁵ Consultant : Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales- Agdal- Université Mohammed V Rabat (Maroc); Président de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations. khachani@iam.net.ma

CHAPITRE I

LIENS ENTRE MIGRATION ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD M. Mohamed Khachani ⁶

Introduction

L'Afrique du Nord⁷ constitue un bassin migratoire important ; si elle fut durant toute la première moitié du XX^{ème} siècle un espace d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, elle est devenue depuis un espace d'émigration principalement vers les pays de l'Union Européenne et les pays du Golf. Les premiers constituent une destination privilégiée pour les Maghrébins, les seconds pour les Egyptiens et les Soudanais. Mais cette dernière destination a pris de l'importance même pour les Maghrébins suite aux dispositions prises en Europe dans le cadre de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail,...).

Ces dispositions ont réduit l'émigration légale, mais ont engendré le développement de l'émigration illégale; les réseaux clandestins prennent ainsi le relais des circuits légaux. Cette forme d'émigration intéresse de plus en plus des jeunes qui dans une proportion importante, ont un niveau scolaire voire même universitaire ou un diplôme de formation professionnelle.

Avec la constitution d'un volume d'immigration important (en situations légale et illégale) et l'émergence de compétences investissant différents espaces, la question migratoire devient un enjeu essentiel dans les relations entre l'Afrique du Nord et les pays d'accueil. Cette "diaspora" résidant à l'étranger confectionne un système de liens humains, économiques et culturels très solides avec les pays d'origine. La dimension économique, de par son impact sur le développement, présente un intérêt particulier.

⁶ Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord.

⁷ Pour la Commission Economique pour l'Afrique, l'Afrique du Nord couvre l'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie.

Le lien entre migration et développement est devenu une question centrale dans la problématique migratoire. Les pays émetteurs et récepteurs des transferts ainsi que les organisations internationales manifestent un intérêt particulier pour ces fonds, leur évolution et leurs affectations. Cet intérêt porte sur l'optimisation de leur utilisation comme supports financiers au développement et la prévention de leur utilisation à des fins délictuelles comme le blanchiment d'argent, le trafic de drogues et le terrorisme⁸.

Les ministres des Finances du G7 réunis en mars 2004 ont manifesté leur volonté d'œuvrer pour la réduction des coûts des transferts et le drainage des transferts dans les canaux formels. Trois ans après, le G8 réuni à Sea Island a formulé les mêmes préoccupations en insistant sur le rôle que pourraient jouer les organismes financiers internationaux (Banque Mondiale et FMI) dans ce domaine. Il est significatif à cet égard que le rapport de la banque Mondiale de 2006 porte sur : « Les implications économiques des transferts de la migration ».

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative de la Commission Economique pour l'Afrique d'organiser une réunion d'experts dont l'objectif principal est l'identification de mesures concrètes et innovantes qui pourraient être adoptées par les Etats membres, le secteur privé, les organisations de migrants, le secteur financier, les universités et autres parties prenantes afin que les transferts de fonds et les diasporas hautement qualifiées puissent être intégrés au processus de développement des pays de la région .

A cet égard, cette étude vise à dresser un état des lieux sur la question des transferts et d'apprécier l'importance de la diaspora originaire de la région, autrement dit évaluer ce potentiel en termes financier et de savoir faire, évaluation sur la base de laquelle des recommandations devront être formulées pour optimiser l'implication de ce potentiel dans le développement des pays d'origine.

L'examen des liens entre migration et développement renvoie à une problématique à deux niveaux : les transferts de revenus avec comme sous axes, les affectations de ces transferts ainsi que l'impact de ces transferts sur les différents secteurs, et les transferts de know how avec comme sous axes l'évaluation de ce potentiel en terme de savoir faire et les modalités de leur implication dans le développement de leurs pays respectifs.

⁸ A cet égard, le G7 et la présidence de l'UE avaient créé un comité de travail FATF (Financial Action Task Force on Money Laundering). Le comité de travail s'est étendu à 29 pays. Actuellement et à la suite notamment des événements du 11 septembre, on compte 200 pays signataires du Plan d'Action du FATF.

I. Les transferts financiers

Avant d'entamer l'analyse des transferts des migrants, il convient, au préalable, d'évaluer l'importance des acteurs. Les données disponibles mettent en évidence l'importance du fait migratoire dans des pays comme le Maroc et l'Égypte. Dans ces deux pays, la migration est devenu un phénomène sociétal voire même une culture. La propension à émigrer selon des enquêtes menées au Maroc, par exemple, demeure très forte⁹.

Tableau N°1 Migration des pays d'Afrique du Nord

Pays d'origine	Pays Européens	Pays Arabes	Autres Pays	Total
Algérie 1995	991.796	66.398	14.052	1.072.26
Égypte 2002	463.000	1.912.729	388.000	2.736.729
Maroc 2004	2.616.871	282.772	189.447	3.089.090
Tunisie 2003	695.765	116.926	30.513	843.204

Source : CARIM : Migrations méditerranéennes. Rapport 2005. Institut Universitaire Européen & Commission Européenne. p 373

Cette forte présence des migrants reflète l'importance des transferts émis par les différents pays d'accueil. Cependant, il faut souligner que la question des transferts pose au préalable une question méthodologique.

I.1. Les transferts de revenus

Enjeu essentiel de la problématique migratoire à la fois aux niveaux micro-économique et macro-économique, les transferts des fonds constituent une source appréciable de devises pour les finances des pays de l'Afrique du Nord. Le revenu global du migrant peut être constitué de différents éléments :

- Le revenu direct : essentiellement des salaires ou des rémunérations perçus du fait de l'activité professionnelle de l'immigré auquel il convient d'ajouter la

⁹ Selon l'enquête sur les valeurs de 2004, 37% des jeunes de 18-24 ans souhaitent émigrer quelles que soient les conditions. 25% désirent partir dans de meilleures conditions. Ces taux sont pour la catégorie 25-34 ans respectivement de 36% et 29%. Cf. *le Maroc possible, Rapport du cinquantenaire*, Dar Annachr, Casablanca, 2006. L'enquête sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech réalisée par le CERED montre que 68% des garçons et 46,2% des filles du semi-urbain sont disposés à émigrer. Ces proportions sont respectivement de 59% et 37% dans le rural. Cf. Filali, H., « Socialisation extra-familiale de l'adolescent(e) », p. 257, in. Ajbilou, A. (dir), *L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech*, CERED, Rabat, 2004, pp. 235-263.

contribution éventuelle de l'épouse. Eu égard à cet apport, il convient de souligner que le taux d'activité féminine diffère d'un pays à l'autre, ce taux étant plus élevé dans les pays d'immigration récente (l'Italie, l'Espagne et dans les pays du Golf) où l'immigration féminine est jeune, individuelle et autonome. Dans les pays traditionnels d'accueil ce sont les nouvelles générations de femmes qui investissent le marché du travail.

- Le revenu indirect comprend :

* Les prestations dispensées par les caisses d'allocations familiales dans les pays appliquant une législation du travail moderne (en Europe et en Amérique du Nord principalement).

* Les prestations non contributives, comprenant l'aide sociale, l'action sanitaire et sociale des caisses d'allocations familiales et l'aide publique au chômage. Dans les autres pays d'accueil (cas des pays pétroliers), la législation n'assure ces prestations que dans des cas limités.

Comment ces revenus sont ils utilisés par les immigrés et quelle est leur propension à épargner ? A cet égard, il convient de préciser que la capacité d'épargne des immigrés dépend principalement de deux facteurs : (i) les conditions générales de vie dans le pays d'accueil et (ii) le degré d'intégration du migrant et son adhésion au mode de consommation dominant. En définitive, la propension à épargner dépend des objectifs assignés par l'immigré(e) à son projet migratoire, les plans d'avenir du migrant constituent un facteur décisif dans l'utilisation du revenu disponible. D'une manière générale, le projet migratoire est un projet économique fondé sur la collecte d'une épargne maximale « pour l'immigrant, celle-ci n'est pas le résidu entre son revenu et sa consommation mais tout au contraire l'élément qu'il cherche à maximiser. Le comportement d'épargne est un comportement actif et non résiduel ».

I.2. Problèmes de définition et d'évaluation

Les transferts des immigrés demeurent une notion ambiguë et difficile à cerner en raison de la diversité des pratiques de transferts et du peu de maîtrise de tous les circuits empruntés. Les formes prises par ces transferts sont diverses: il y a des circuits formels "visibles" et des circuits informels "invisibles":

- Les premiers sont constitués par les circuits officiels, recensés dans les balances des paiements comme "transferts sans contrepartie". Une partie de ces transferts est effectuée par des organismes sociaux ou patronaux pour le compte

du migrant ou de sa famille, elle concerne les pensions, les retraites, les allocations familiales, les frais médicaux, etc.

- Les seconds échappent aux statistiques officielles et incluent diverses opérations¹⁰ :

* Les liquidités que les immigrés font rentrer avec eux à l'occasion d'un retour en vacances au pays ou celles qui sont envoyées à travers une tierce personne. Ces flux empruntent des réseaux informels de collecte et d'expédition de fonds vers les pays d'origine, réseaux tissés par des liens familiaux ou commerciaux. Ces liquidités quand elles ne sont pas déposées en Banque pourvoient en devises un marché de change parallèle.

* Les compensations entre compatriotes, mécanisme qui intervient quand l'immigré règle dans le pays d'accueil pour le compte d'un compatriote des achats ou des factures; en contrepartie, son compte au pays d'origine ou celui de sa famille sont accrédités en monnaie nationale. La compensation se développe en raison de l'inconvertibilité des monnaies dans les pays de la région et de l'existence d'un contrôle des changes.

* Tous les biens matériels que les immigrés font rentrer au pays d'origine à l'occasion de son séjour, notamment des voitures, bijoux, des articles électroménagers, des articles d'ameublement, du matériel électronique, etc. Ces produits sont destinés soit à la consommation personnelle, soit à être écoulés dans l'économie informelle (petit commerce).

En Algérie, « le commerce de la valise », même s'il diminue en raison de l'ouverture relative de l'économie algérienne demeure important. Selon certaines estimations des autorités algériennes au début des années 90, ce commerce aurait représenté annuellement l'équivalent de plus de 2,5 milliards de US\$, soit un montant considérable puisqu'il représente entre 15 et 20% du volume global des importations¹¹. Au Maroc, une enquête ponctuelle, couvrant deux principaux foyers de l'émigration : Nador au Nord et Tadla au Centre, évalue ces transferts entre 30% et 50% des transferts financiers¹². Une autre enquête du CERED¹³ relève que 20% des familles reçoivent des transferts en

¹⁰ Selon la Banque mondiale les transferts informels représentent 50% des transferts formels soient un total pour les PVD de 250 Mds de US\$.

¹¹ Cf. Safir Nadjji : «La dynamique migratoire au Maghreb». IOM /UNFPA- Policy Workshop on Emigration Dynamics In The Arab Region. Geneva, Switzerland.7-8 October 1996.

¹² GERA : "Etude localisée sur l'impact des transferts des résidents marocains à l'étranger". Rapport final. Faculté des Lettres. Rabat 1994.

¹³ Voir CERED, 1996 - Migration internationale. Actes du séminaire sur les migrations internationales (série études), Rabat, Maroc.

nature : l'absence de certains biens sur le marché intérieur, le prestige de ce qui vient de l'étranger, expliquent que les voitures des migrants, au moment des vacances d'été, soient chargées de produits à usage familial, mais aussi en vue de la revente; les exemples du souk de Torino à Khouribga et du marché des voitures à El Broj, deux marchés approvisionnés par un réseau de migrants résidants en Italie, sont révélateurs de l'importance de ces transferts matériels. En Egypte entre 1976 et 1983, 60% des transferts l'ont été en nature quand le gouvernement a autorisé les importations de biens par les travailleurs égyptiens à l'étranger¹⁴. En Tunisie, les transferts en nature incluent en majorité du matériel de transport et des équipements pour la réalisation de projets économiques (transport ou petites entreprises de bâtiment)¹⁵.

Globalement et selon une étude de la BEI (Banque Européenne d'investissement) auprès des migrants nord-africains résidant en Europe, le taux des transferts informels a atteint en 2004, 34% au Maroc, 20% en Tunisie, 57% en Algérie, 56% en Egypte et pourrait atteindre 80% au Soudan¹⁶. Selon d'autres estimations, ces transferts qui échappent souvent aux statistiques officielles représentent des sommes importantes dans de nombreux pays, allant de 10 à 50 pour cent du montant total des transferts.¹⁷

Les transferts officiels ne représentent donc qu'une partie des transferts. Normalement, ces transferts sont enregistrés dans trois rubriques dans les balances des paiements :

- Transferts du travail : (Worker remittances) pour les transferts courants des travailleurs résidant dans les pays étrangers pour une période supérieure à une année ;
- Les compensations des employés pour des travailleurs résidant pour une période inférieure à une année et qui sont généralement des saisonniers et des temporaires ;
- Les transferts du travail enregistrant les fonds que fait rentrer ou sortir le migrant avec lui-même.

¹⁴ El Sakka M.I.T., 1987 - « Migrant remittances and the Balance of Payments : The Egyptian Case, *Population Studies* (Cairo), vol.13, pp. 87-103.cité in Yves Charbit: Yves Charbit Transferts, retours et développement données, concepts et problématiques. POPINTER.2007

¹⁵ Bel Haj Zekri: Remises d'épargne et investissements : cas de la Tunisie. In section thématique intensive : Remises d'épargne et investissements dans les pays d'origine des travailleurs migrants. CARIM Florence les 24-26 janvier 2007.

¹⁶ Voir Mohamed El Amine Fares : Les Transferts des travailleurs migrants vers la région arabe : les caractéristiques et les effets. ESCWA/SDD/2006/WG.1/5

¹⁷ OCDE : Les transferts des fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement. DELSA/ELSA/MI. 2005

En 2005, le volume de ces transferts officiels dans le monde a atteint 232 Milliards de US\$ dont 167 Milliards de US\$ vers les Pays en développement. Quelle est la part de l’Afrique du Nord dans ces transferts?

1.3. Volume et importance des transferts

L’Afrique du Nord étant l’un des principaux foyers d’émigration, elle est aussi l’une des principales régions réceptrices des transferts de fonds par les migrants.

A. Le volume des transferts

Ces transferts ont ainsi évolué entre 1996 et 2004.

Tableau N° 2: Transferts reçus par les pays d’Afrique du Nord entre 1996 et 2004
En millions de \$

Années	Mauritanie	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte	Soudan
1996	4,00	2165,48	-	735,56	3107,00	220,20
1997	3,00	1892,81	-	684,51	3297,00	416,40
1998	2,00	2010,64	-	718,35	3370,00	686,50
1999	2,00	1938,11	-	761,24	3235,30	664,10
2000	2,00	2160,96	-	795,95	2852,00	638,20
2001	3,00	3260,92	-	927,22	2911,4	730,40
2002	-	2877,15	-	1070,52	2893,1	970,19
2003	-	3613,92	-	1250,33	2960,9	1218,36
2004	-	4220,84	2460,00	1431,59	3340,7	1401,23

Source: FMI: Balance of Payment Statistics database and browser; ECORYS: Study on improving the efficiency of worker’s remittances in Mediterranean countries (Page 32); CARIM: Migrants’ remittances and investments in countries of origin. Robert Schuman Centre for advanced studies. Florence, 24-26 January 2007.

Ce tableau appelle les remarques suivantes:

- Les statistiques du FMI sont parfois différentes de celles des pays récepteurs. Cela peut s’expliquer d’un côté par la nomenclature adoptée pour enregistrer ces fonds et de l’autre par les naturalisations des migrants qui font par exemple d’un migrant marocain naturalisé en France un Français, mais qui reste selon les statistiques marocaines un marocain.
- Les carences des statistiques en Algérie et en Mauritanie. De plus, en Mauritanie, la migration demeure relativement faible compte tenu de la dimension démographique du pays, ce qui a des implications directes sur le volume des transferts. La tendance à la baisse enregistrée s’expliquerait probablement par la prédominance des circuits informels. Les difficultés à

évaluer les transferts en Algérie sont dues à la prédominance des canaux informels et au « commerce de la valise ». Mais avec la réduction de l'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle, ainsi que l'ouverture de l'économie algérienne, les transferts informels ont eu tendance à diminuer. Le commerce de la valise a eu tendance à être remplacé par « le commerce du container ». Dans le cas de l'Algérie, des informations sont disponibles sur les transferts des Algériens résidant en France et au Maghreb:

Tableau N° 3: Transferts financiers des Algériens établis en France et au Maghreb entre 1998 et 2001(US\$)

Pays/Années	1998	1999	2000	2001
France	281 949 082	136 029 937	124 069 354	157 632 398
Dont :				
-Economies sur salaire	1 158 111	1 383 898	597 878	1 653 977
-Pensions et retraites	3 376 351	33 915 637	15 830 556	49 691 955
- Mandats postaux	247 074 620	100 730 402	107 640 920	106 286 466
Tunisie	136 772	190 713	43 070	72 095
Dont :				
-Economies sur salaire	127 233	188 978	19 819	24 193
-Pensions et retraites	9 539	1 735	23251	47 902
Maroc	10 981	2 869	4 359	10 964
Dont :				
-Economies sur salaire	9 973	2 215	123	838
-Pensions et retraites	1008	654	4236	10126
Opérations de change à l'entrée du pays	4 584 492	6 830 475	7 233 503	6 061 113
Total Général	286 681 327	143 053 994	131 350 286	163 776 570

Source : Banque d'Algérie- année 2002

- Les transferts dépendent certes du volume de la migration, mais aussi du niveau des salaires dans les pays d'accueil. Par exemple, le volume des migrations en Egypte équivaut à celui des pays du Maghreb, mais les transferts que drainent ces pays sont deux fois et demi supérieur à ceux reçus par l'Egypte.
- Les transferts en provenance des pays arabes sont globalement inférieurs à ceux en provenance des pays occidentaux à cause du niveau des salaires, mais aussi à cause du taux de change du US\$, devise d'émission dans ces pays. Par exemple, le transfert moyen par migrant égyptien atteint 808US\$ dans les pays arabes et s'élève à 1683US\$ dans les autres pays d'accueil¹⁸. Toutefois les EAU¹⁹ constitue un cas à part car ce pays est classé parmi les pays de la tranche supérieure des transferts per capita avec une moyenne par migrant qui

¹⁸ Mohamed El Amine Fares : Les Transferts des travailleurs migrants vers la région arabe, op.cit

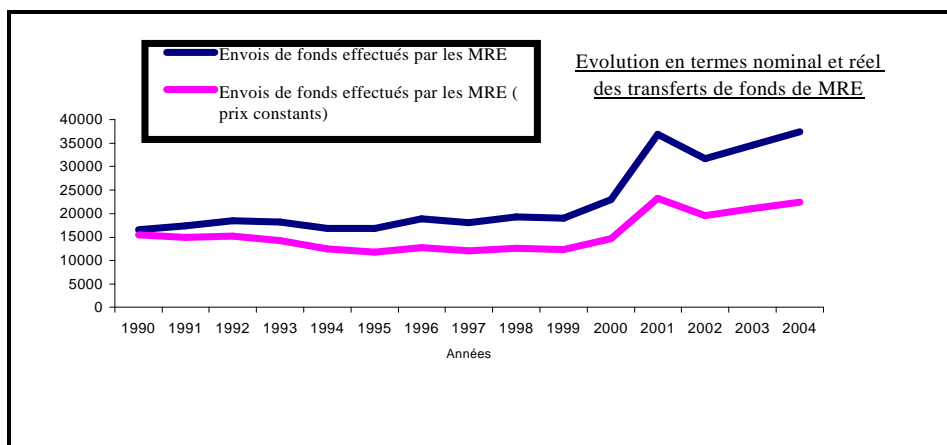
¹⁹ Emirats Arabes Unis

se situe entre 3000 à 4000\$. Les EAU se classe ainsi parmi un groupe de pays à hauts niveaux de salaires et qui est composé des États-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Allemagne. Au Maroc ce constat est à nuancer puisque les transferts par habitant sont plus élevés dans les pays du Golf où la moyenne la plus élevée est enregistrée aux EAU (10180 Euros environ)²⁰ suivi par le Bahreïn (5114 Euros) et l'Arabie saoudite (2627 Euros) alors que la moyenne en France ne dépasse pas 1496 Euros, en Italie 1324 Euros et en Allemagne 1241 Euros²¹. Ce niveau des transferts est dû à une forte présence de cadres marocains dans différents secteurs de l'administration et dans le secteur privé.

- L'évolution des transferts laisse apparaître des différenciations entre les pays de la région. Si en Mauritanie, la faiblesse des transferts s'explique, comme on l'a dit, par la faiblesse du volume de la migration et probablement l'importance des canaux informels des transferts, au Maroc, comme en Tunisie et au Soudan, la tendance à la croissance des transferts est soutenue. Ce constat contraste avec le cas de l'Égypte où sur la période 1990 - 2003, ces transferts ont diminué de 14,7%.
- Dans ces différents pays, l'effet 11 septembre a été ressenti ; les transferts se sont accrus de 51% au Maroc (60% selon les données marocaines), 16,5% en Tunisie (20% selon les données tunisiennes), 14,42% au Soudan et curieusement d'un peu plus de 2% seulement en Égypte. Cette augmentation exceptionnelle des transferts visait à chercher une meilleure sécurité pour cette épargne dans les pays d'origine.
- Cette évolution des transferts est particulièrement importante au Maroc où le volume des transferts officiels (en valeur nominale) a été multiplié en 32 ans par plus de 27,5 fois passant de 1557,2 millions de dirhams à 42,900 millions de dhs entre 1974 et 2006. Cette tendance ascendante des transferts se trouve atténuée si on prend en considération l'érosion monétaire. Dans le cas marocain, l'évolution à prix constants des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) se présente ainsi :

²⁰ 1 euro = 11 Dirhams environ

²¹ Ces chiffres sont calculés sur la base d'un effectif approximatif des migrants en situation régulière dans ces pays où la proportion des irréguliers est relativement importante



Tous ces transferts demeurent un indicateur de l'attachement affectif des migrants à leurs pays d'origine. Des études effectuées en France, principal pays d'accueil de l'émigration maghrébine, et dans leurs régions d'origine ont permis d'évaluer le comportement "financier" des maghrébins.

Une des principales conclusions dégagées met en évidence la "forte propension au transfert" des migrants maghrébins. Comparés aux autres groupes d'immigrés interrogés (Italiens, Espagnols, Portugais et Turcs), la part des maghrébins est toujours supérieure à la moyenne. En fait, cela confirme l'hypothèse selon laquelle, la capacité d'épargne des immigrés décroît à mesure que s'affirme leur intégration dans les pays d'accueil, et qu'illustre notamment le cas des Espagnols et des Italiens, communautés dont l'assimilation dans les pays d'accueil est consommée²².

Dans le groupe maghrébin, la régularité des envois en cours d'année est confirmée sauf pour les Algériens.

Par ailleurs, la propension au transfert semble être plus forte chez les immigrés d'origine rurale ; ceci est dû à un comportement traditionnel d'épargne, à la sobriété du mode de consommation et à leur attachement à leur région d'origine. Cette attitude est plus souple chez les plus jeunes et chez les migrants d'origine urbaine. Ces données semblent conditionner les choix des placements.

²² Lebon, A. 1984 : "L'utilisation des fonds transférés par les migrants dans leurs pays d'origine". Revue Migrations Internationales. Genève 1984.

Dans les pays du Golf, la propension à épargner est inhibé par le niveau des salaires qui sont beaucoup plus bas que dans les pays européens ; néanmoins et compte tenu du caractère de la migration qui demeure une migration temporaire²³ un effort d'épargne est déployé par les migrants afin de transférer le maximum de leurs revenus vers leurs pays d'origine.

Les informations disponibles pour le Maroc, sur la base d'une enquête réalisée par des chercheurs de l'Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée, auprès d'un échantillon de 1239 migrants, indiquent que plus de 9 migrants marocains sur 10 (94%) ont déclaré avoir transféré des fonds au Maroc durant les cinq années couvertes par l'enquête et près de 60% ont affirmé avoir transféré au moins un quart de leurs revenus annuels²⁴.

Tableau N°4 Part du revenu transféré au Maroc en % des migrants

Part de revenu transféré	% des migrants
Rien	0,3
Moins du quart	40,3
Un quart à un tiers	24 ,8
Plus du tiers à un demi	18,1
Plus d'un demi	15,5
Autres	1,0
Total	100,0

Source : Enquête INSEA 2000, p. 165

Comparée à l'enquête réalisée par la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) en 1975, la part de ceux qui transfèrent des fonds a légèrement augmenté, puisqu'elle était de 89%. Force est de constater que la propension à épargner et à transférer est forte chez les Maghrébins et les Marocains en particulier, elle est particulièrement élevée chez les migrants en situation irrégulière et chez les temporaires et les saisonniers et qu'il y a « une très forte corrélation entre les basses qualifications et les transferts élevés ». Il est fort probable que ce comportement n'ait pas beaucoup changé compte tenu des difficultés rencontrées par ce profil de salariés pour s'intégrer dans les

²³ Dans les pays pétroliers, les migrants ne son pas reconnus en tant que tel, mais en tant que « wafidines » cād, ceux qui viennent d'ailleurs et qui sont censés quitter les pays après un séjour limité. Ce statut combiné à l'absence d'une législation moderne du travail prive les migrants nord-africains de certains avantages en termes de sécurité sociale et autres prestations dont bénéficient les nationaux.

²⁴ INSEA : Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique. Imprimerie El Maarif El Jadida. 2000

sociétés d'accueil²⁵. Il convient de préciser à cet égard que contrairement aux enseignements de la théorie économique classique, pour les migrants, la fonction résiduelle c'est la consommation et non pas l'épargne parce que les migrants définissent d'abord la somme d'argent à épargner, l'« objectif d'épargne » et ensuite, la somme à consacrer pour la consommation et ce dans le but de réaliser dans des délais courts les objectifs économiques assignés dès le départ (maison, voiture, foncier,...).

Par ailleurs, il convient de rappeler que le seul pays émetteur de devises nettes est la Libye qui comme on l'a signalé est un pays d'immigration :

Tableau N° 5 Transferts émis par la Libye 1996-2004 (en millions US\$)

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montant des transferts	271,52	192,03	207,88	213,02	445,00	675,00	684,00	644,00	755,00

Source: FMI: Balance of payment statistics database and browser. 2006

Force est de constater cependant que d'autres pays d'Afrique du Nord, en dépit de la faiblesse relative des transferts, sont également émetteurs de fonds. Les montants transférés en 2004 étaient de 13 millions de US\$ en Egypte, 19 millions en Tunisie et 42 millions au Maroc, ce qui représentaient dans les deux derniers cas moins de 0,1% du PIB²⁶.

B. Les dispositifs stimulants

Ces flux financiers ont été stimulés par une série de facteurs. Parmi ces facteurs nous comptons d'une part, la politique économique menée et d'autre part, la mise en place de structures institutionnelles. Dans les pays du Maghreb, les dévaluations successives ont favorisé ces transferts et ont même provoqué des rythmes de croissance exceptionnels au Maroc en 1986 (+30%) et en 1990 (+48%) et en Tunisie en 1987 (+40%).

²⁵ Khachani Mohamed : Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat Euro - marocain. Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations. Rabat. 200. P 178.

²⁶ Philippe Fargues: Rapport introductif, in CARIM: Migrants' remittances and investments in countries of origin. Robert Schuman Centre for advanced studies. Florence, 24-26 January 2007.

Un autre facteur incitatif des transferts de fonds, les taux d'inflation enregistrés dans les pays de la région en particulier au Maroc et en Tunisie, sous l'effet des politiques d'ajustement structurel. En effet, ces taux demeurent parmi les plus faibles des pays en développement.

Les sociétés de transferts, le secteur bancaire et la poste jouent également un rôle important dans le drainage de ces fonds. L'importance de chaque canal varie d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, cette importance prise par les transferts semble être également stimulée par la mise en place d'un dispositif institutionnel dans les pays de la sous-région. En Tunisie, la création de l'Office des Travailleurs Tunisiens à l'Etranger, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (OTTEFP) date de 1966. Cette initiative est appuyée par d'autres mesures comme les avantages accordés aux investisseurs tunisiens résidant à l'étranger, la création d'une commission de coordination entre l'Office des Tunisiens à l'Etranger et des représentants des hommes d'affaires tunisiens expatriés, une série de colloques, séminaires et autres rencontres de sensibilisation des Tunisiens résidant à l'étranger,...

Au Maroc, le Bureau de l'Emigration (Ministère du Travail et des Affaires Sociales) fut créé en 1968. Ce dispositif institutionnel va être mieux étoffé à partir des années 90. La création du "Ministère chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger" date de 1990. Cette initiative a été appuyée par la création de la Fondation Hassan II pour les résidents marocains à l'étranger. Le département ministériel s'est transformé en Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Chargé de la Communauté Marocaine à l'Etranger. Plusieurs initiatives ont été prises aussi bien par les pouvoirs publics que par la société civile pour organiser des rencontres destinées à débattre de différents aspects de la problématique migration- développement.

En Algérie, les années 90 ont marqué un tournant dans l'attitude des autorités à l'égard de la question migratoire. Ce changement d'attitude s'explique par la prise de conscience des potentialités que recèle l'immigration algérienne alors que le pays traverse une période de crise économique soutenue notamment par la chute brutale du prix de pétrole en 1986. En 1995, s'organisent des rencontres comme " les assises nationales de la communauté algérienne à l'étranger" (12-14 Mai 1995) ou le "forum des investisseurs algériens résidents à l'étranger" (2ème rencontre à Alger du 26 au 29 juin 1995). En 1996, le Gouvernement crée le Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Étrangères chargé de la Communauté nationale à l'étranger. Afin de renforcer ses prérogatives et de coordonner le travail des diverses institutions nationales impliquées dans la gestion de la communauté nationale à

l'étranger, il est décidé, en 2002, de rattacher ce Ministère Délégué à la Chefferie du Gouvernement. En Egypte, le dossier de la migration est confié au Ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Tout cet arsenal de mesures a suscité une meilleure contribution de l'émigration au développement économique des pays de la région en stimulant notamment les transferts de fonds.

C. L'évaluation des transferts : quelques comparaisons par rapport à des agrégats

L'importance des transferts reçus pour les économies de ces pays peut être mieux appréciée en comparant ces fonds à certains agrégats macro-économiques : le produit intérieur brut, les importations et les exportations.

Tableau N°6: Comparaison des transferts officiels de revenus des migrants avec certains agrégats (2000 et 2004)

Pays	Transferts/PIB		Transferts/Importations		Transferts/Exportations (FOB)	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Maroc	6,5	8,4	18,7	23,9	29,5	43,3
Algérie	-	0,6 (2002)*	-	12,0	-	6,1
Tunisie	4,1	4,9	9,3	10,8	13,6	14,3
Egypte	3,3	3,4	17,5	16,9	40,4	27,2
Soudan	4,9	6,4	41,1	34,4	35,3	37,1

Source: *www.worldbank.org: World Development Indicators Database, août 2003. Les autres données sont issues du Manuel de statistiques de la CNUCED 2003, en ligne sur le site : www.unctad.org & Mohamed El Amine Fares : Les Transferts des travailleurs migrants vers la région arabe, op.cit

En Algérie, qui réalise le PIB le plus élevé de la région après l'Egypte (respectivement 65.995 Millions de US\$ et 82.427 contre 44.491 au Maroc, 24.282 en Tunisie et 1.128 en Mauritanie), l'importance acquise par les hydrocarbures dans l'économie et l'existence de réseaux informels de collecte de l'épargne, expliquent le poids relativement faible des transferts des fonds des immigrés, mais ces transferts constituent néanmoins la deuxième source de devises après les hydrocarbures.

Ici aussi, c'est l'Egypte qui se démarque par une tendance à la baisse. Ces transferts qui représentaient en 1993-94 l'équivalent de 104,5% des exportations, n'en représentait plus que 27,3% en 2005-2006. De même, par rapport aux revenus pétroliers, les transferts qui représentaient 196,9% en 1993-94 ont vu cette

proportion baisser à 49,2% en 2005-2006. Par rapport aux recettes touristiques, les transferts ont représenté pendant les mêmes échéances, respectivement, 196,1% et 69,6%²⁷.

Au Maroc, cette manne est d'un apport vital pour l'économie. Elle a constitué en 2005 la principale ressource en devises, rejoint par le tourisme érigé en secteur privilégié dans la stratégie économique avec l'objectif d'atteindre 10 millions de touristes en 2010. Les transferts dépassent l'ensemble des investissements et prêts privés étrangers au Maroc (28.014,3 millions de Dirhams). Ils ont également constitué la principale recette des transactions courantes de la balance des paiements, couvrant ainsi plus de 47% du déficit de la balance commerciale (85.936,2 millions Dirhams). Ces transferts, 40.737,7 millions de dirhams en 2005, représentent presque l'équivalent des 4 premiers postes d'exportation de la balance commerciale:

- § les vêtements confectionnés (17.899,0 millions de Dhs)
- § l'acide phosphorique (7.641,4 millions de Dhs)
- § les articles de bonneterie (6.847,2 de Dhs)
- § les composantes électroniques (5.492,1 de millions de Dhs).

Force est de constater que la principale richesse marocaine provient de l'exportation de la force de travail dans sa composante physique et intellectuelle. Mais il convient de préciser qu'une des principales composantes des transferts est constituée par les transferts sociaux.

En Tunisie, Les transferts en tant que source de devises sont classés durant la période 1993-2005 en troisième position après le tourisme, les secteurs du textile et du cuir, ils ont représenté 4% du PIB, plus de 10% des recettes courantes et plus de 20% de l'épargne nationale, ils participent pour une part importante dans la résorption du service de la dette extérieure à hauteur de plus de 50% pour la période 1993-1999 et 69,7% pour la période 2001-2005²⁸.

Concernant maintenant la comparaison par rapport à l'aide public au développement, les informations disponibles concernant deux pays le Maroc et l'Egypte permet d'apprécier l'importance de ces transferts.

27 Heba Nassar: « Remittances Flows and Trends: The Egyptian Case ». In CARIM: Migrants' remittances and investments in countries of origin. Rober Schuman Centre for Advanced Studies. Florence, 24-26january 2007.

²⁸ Voir Bel Haj Zekri: Remises d'épargne et investissements : cas de la Tunisie. P.cit

Tableau N° 7: Comparaison des transferts avec l'Aide Publique au Développement (1990 – 2002)

	1990 - 1994	1996 - 1999	2000 - 2002
Maroc			
Moyenne annuelle	860	581	525
APD	231%	345%	527%
Transferts /APD			
Egypte			
Moyenne annuelle	3 822	1930	1290
APD	124%	174%	223%
Transferts /APD			

Source: World Bank: World Development Indicators.2004

En Egypte, les transferts rapportent autant que le tourisme, le pétrole et les revenus du canal de Suez²⁹. On pourrait multiplier les exemples concrets qui montrent le poids des transferts dans la balance des paiements. Mais indéniablement, c'est au Maroc où les transferts ont le plus d'impact sur l'économie nationale. Cette manne a constitué la principale ressource en devises, égalisant les recettes du tourisme (42 milliards de dirhams) alors qu'elle ne représentait que la moitié de ces recettes en 1971 et dépassant même l'ensemble des investissements et prêts privés étrangers au Maroc (33,1 milliards de Dhs). Elle a également constitué la principale recette des transactions courantes de la balance des paiements, couvrant plus de 47% du déficit de la balance commerciale (85.936,2 millions Dirhams). Elle a également constitué en 2001 la principale recette des transactions courantes de la balance des paiements, soit 21,57% (contre 10% en 1971), couvrant 84% du déficit commercial (43,641 milliards de Dhs). Si ces transferts de fonds représentent l'équivalent de plus de 45% des exportations contre seulement 4% en 1970, il serait intéressant de comparer ces transferts aux principales rubriques de la balance commerciale.

D. Comparaisons internationales

Comparé aux autres pays d'émigration, et sur un volume global de transferts des revenus qui a atteint en 2005 à l'échelle mondiale US\$ 225,8 milliards selon les statistiques des Nations Unies, le Maroc et l'Egypte arrivent respectivement au dixième et au quinzième rangs, respectivement. Mais si l'on exclue les pays européens connus pour être des pays d'immigration, ils arrivent respectivement au

29 Stalker P., 2001 - International migration - Oxford, New international publications, 144 p.

cinquième et au dixième rang, derrière l'Inde (US \$ 21,7 milliards), la Chine (US\$ 21,3 milliards), le Mexique (US\$ 18,1 milliards) et les Philippines (US\$ 11,6 milliards) dans le cas du Maroc. L'Egypte est devancée en plus du Maroc par la Serbie-Monténégro, le Pakistan, le Brésil et le Bangladesh. Il est important de signaler à ce propos que le Maroc est devancé par la France, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume Uni comme pays récepteurs de transferts des migrants.

Tableau N° 8 : Principaux pays récepteurs de fonds des migrants

Pays	Envois de fonds (en milliards de dollars E-U)	Pourcentage cumulatif du total mondial		Envois de fonds (en milliards de dollars E-U)	Pourcentage cumulatif du total mondial
Inde	21,7	9,6	Pakistan	3,9	55,0
Chine	21,3	19,0	Brésil	3,6	56,6
Mexique	18,1	27,1	Bangladesh	3,4	58,1
France	12,7	32,7	Egypte	3,3	59,6
Philippines	11,6	37,8	Portugal	3,2	61,0
Espagne	6,9	40,9	VietNam	3,2	62,4
Belgique	6,8	43,9	Colombie	3,2	63,8
Allemagne	6,5	46,8	USA	3,0	65,1
Royaume-Uni	6,4	49,6	Nigeria	2,8	66,4
Maroc	4,2	51,5	Autres	75,9	33,6
Serbie et Monténégro	4,1	53,3	Total	225,8	100,0

Source : Rapport du secrétaire général des Nations Unies. 2006

Une autre manière d'évaluer l'importance des transferts consiste à observer à l'échelle internationale les montants reçus par habitant. Ici, le premier pays de la région, la Tunisie, arrive au 25^{ème} rang (US\$ 114) suivie par le Maroc (US\$ 111) classé au 29^{ème} rang ; les deux se trouvent devancés par de nombreux pays, mais dont la plupart sont de petits pays tels Tonga, Barbades, Jamaïque, Cisjordanie et Gaza, Malte, Cap-Vert, Chypre, El Salvador,.... Ce ratio s'établit à US\$ 46,9 en Egypte et à US\$ 42,1 au Soudan.

Tableau N° 9 : 30 premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds par personne les plus élevés, 2002

PAYS	Transferts de fonds par personne	PAYS	Transferts de fonds par personne	PAYS	Transferts de fonds par personne
Israël	583	République dominicaine	289	Corée	159
Tonga	563	Slovénie	288	Belize	154
Barbades	512	Chypre	280	Maurice	139
Jamaïque	510	Macédoine, ex-Rép. Youg.	278	République tchèque	132
Jordanie	431	Lettonie	270	Tunisie	114
Cisjordanie et Gaza	344	Bosnie-Herzégovine	234	Mexique	114
Malte	332	Albanie	229	Taipei chinois	113
Cap-Vert	321	Vanuatu	209	Equateur	112
Croatie	320	Guatemala	174	Maroc	111
El Salvador	317	Guyane	167	Honduras	109

Source: FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements 2003* ; Banque mondiale, *Indicateurs de développement mondial 2003*.

Note : Les « Transferts des migrants » renvoient à la somme des « compensations des employés », des « transferts des travailleurs », et d'autres « transferts courants dans d'autres secteurs ».

E. Les canaux des transferts

Les entreprises de transfert international les plus connues sont des sociétés de transfert d'argent comme Western Union et Money Gram. Ces sociétés sont des institutions financières non bancaires, autorisées à effectuer des opérations bancaires à condition que l'argent ne soit pas crédité sur un compte courant sur lequel peuvent s'effectuer des retraits par chèque. L'entreprise la plus présente dans le monde entier demeure Western Union : en 2002, elle comptait plus de 170 000 agences un peu partout dans le monde et la part de marché mondial qu'elle représente est d'environ 26 %³⁰.

Les dispositifs de transfert mis au point par les banques ont ceci de particulier que l'émetteur du transfert, et au moins lui, doit avoir un compte courant dans une banque de son pays d'accueil et le bénéficiaire doit aussi avoir un compte dans le pays d'origine. Les principaux obstacles auxquels se heurte la population désireuse d'utiliser ce dispositif sont le statut juridique (empêchant

³⁰ OCDE : Les transferts des fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement .Op.cit

les immigrés en situation irrégulière d'ouvrir des comptes bancaires), la faible bancarisation dans les pays d'origine, l'ignorance du fait que ces méthodes peuvent être utilisées pour effectuer des transferts de fonds internationaux, et la médiocrité de l'infrastructure bancaire dans le pays d'origine du migrant.

Dans la région de l'Afrique du Nord, ces transferts sont stimulés, comme on l'a signalé plus haut, par la présence de réseaux bancaires et de sociétés de transferts servant d'intermédiaires pour ces transferts. Au Maroc, l'utilisation du système bancaire prédomine au détriment de la poste qui a vu sa part baisser régulièrement. Western Union a signé un accord avec l'Administration de la Poste pour assurer ces transferts ; et pour sa part, Money Gram a signé le même accord avec la Banque Populaire et la Banque Commerciale du Maroc. En Tunisie, les transferts empruntant les réseaux bancaires représentent 60% de l'ensemble contre 40% pour les guichets des PTT (Poste). En Algérie, les transferts empruntent plusieurs canaux : La poste dont le réseau regroupe plus de 3000 bureaux implantés dans la presque totalité des communes du pays, Western Union qui utilise depuis 2000 le réseau de la poste et les banques où l'ouverture de comptes de devises a été instauré en 1992³¹. En Egypte, le système bancaire compte quelques 3000 agences, le réseau le plus important de la région, ce qui contraste avec une présence relativement faible des sociétés de transferts : 89 agences.

La présence d'un réseau bancaire dans les pays d'accueil constitue un facteur stimulant pour les transferts formels. Le Maroc se démarque cet égard par un réseau bancaire relativement important opérant dans les différents pays d'accueil.

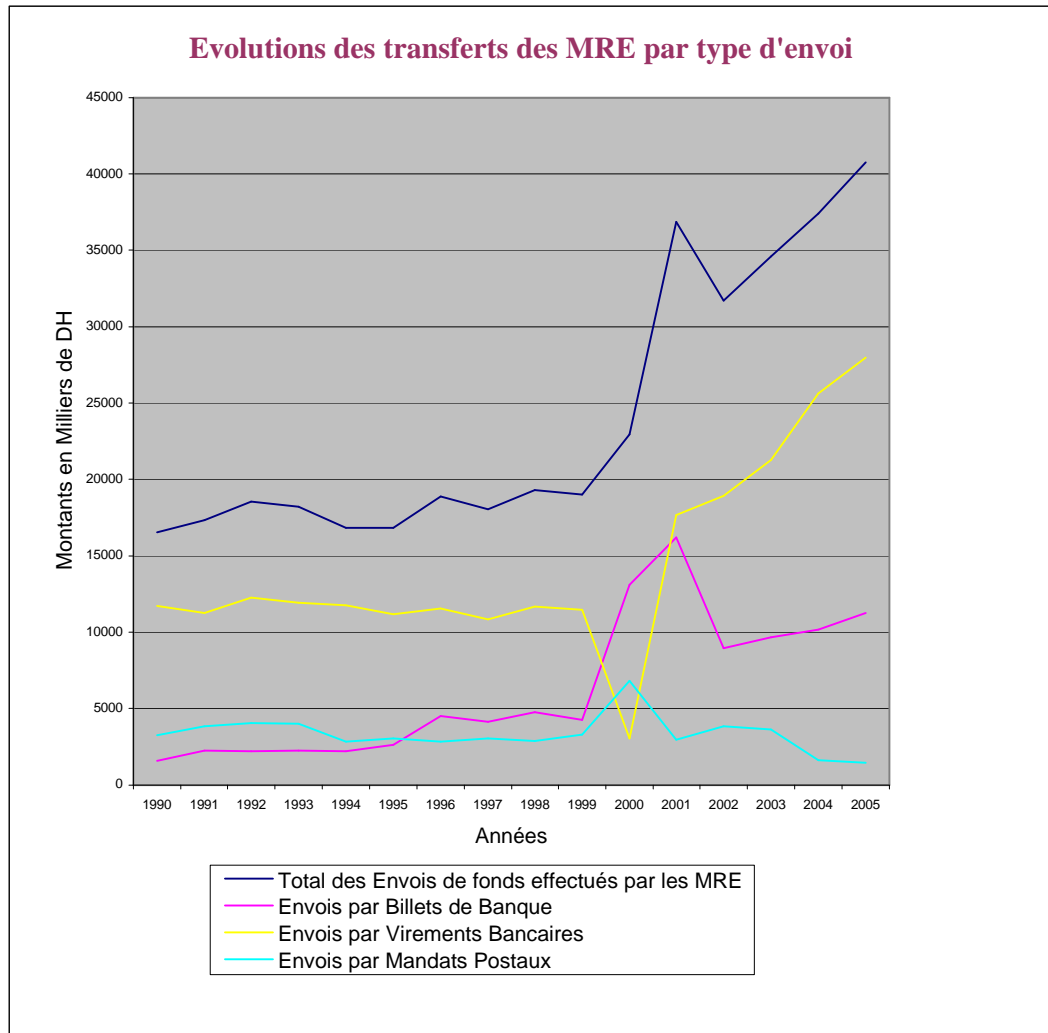
Tableau N° 10 : Les agences et sociétés de transferts dans les pays de l'Afrique du Nord (2004)

	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte
Agences bancaires	1882	1160	2500	3000
Agences des sociétés de transferts des fonds	1700	800	1420	89
Total	3582	1960	3920	3089

Source: FREMIP: Study on improving the efficiency of worker's remittances in Mediterranean countries commended by European Investment Bank. FIF/Reg/2005. March 2006

³¹ Nasr Eddine Hammouda & Musette Mohamed Saib: Impact économique et socio-culturel de l'émigration sur le développement de l'Algérie. In Colloque international : Impact de la migration sur la société marocaine. Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations. GTZ. Institut Goethe. Tanger 15-16 septembre 2006

Au Maroc, on dispose d'informations plus détaillées sur les modes de transferts ; la répartition entre les différents canaux a évolué comme suit:



Cette évolution différenciée trouve sa justification dans les avantages et inconvénients des différents modes de transferts. Les virements bancaires demeurent le moyen privilégié des transferts drainant en 2005 près de 69% des flux. Le recul de 2001 est compensé par des transferts en billets car les sommes accumulées dans les pays d'accueil n'ont pas été déposées dans les banques.

Avantages et inconvénients de différents modes de transfert

Modes de transferts	Avantages	Inconvénients
Virements bancaires	Rapidité et sécurité	- Coût élevé ³² - - Le destinataire doit avoir un compte bancaire - Réseau bancaire peu étendu dans les zones rurales
Mandats postaux	- Coût faible - Simplicité	- Délai parfois très long
Sociétés de transferts	- Simplicité – Sécurité - Rapidité extrême -Réseau très étendu	- Coût très élevé
Intermédiaires	- Simplicité - Coût très faible - Secret de la transaction	- Délai variable - Risque de détournement

Le coût de ces transferts diffère selon le canal utilisé, la somme, le pays et la formule : normale ou express. Toutefois, la formule la plus rapide, mais aussi la plus coûteuse demeure celle des sociétés de transfert telle Western Union.

En conclusion, mise à part la Libye, Les transferts constituent une ressource importante pour les finances des pays de la région, cette manne peut représenter une part importante du PIB, comme c'est le cas au Maroc. Compte tenu de l'importance de ces transferts, ces pays se trouvent devant les défis suivants :

- Comment stimuler ces transferts en dépit de certaines contraintes et mutations qui affectent les migrations dans la région :

- § La tendance à l'installation définitive des migrants en Europe dans le cas des trois pays du Maghreb central
- § les restrictions des politiques migratoires à la fois dans les pays arabes et dans les pays occidentaux

³² Les frais de transfert appliqués par la BMCE BANK, par exemple, sont les suivants :

- 1,5% sur le montant transféré avec un minimum de 50 dirhams
- Frais de dossier : 30,00 Dirhams (Dhs)
- Frais de port de lettre : 10,00 Dhs
- Frais de télex : 35,00 Dhs
- TVA : 7% sur le montant global

- Comment canaliser vers les circuits formels, les transferts informels compte tenu de l'importance des canaux informels qui alimentent le plus souvent les marchés parallèles :

§ en menant des campagnes de sensibilisation;

§ en développant des réseaux bancaires quand les législations locales le permettent ;

§ en pensant à des formules de bonifications des taux d'intérêt et quand cela est possible des taux de change.

- Comment face à la réticence des investisseurs étrangers, transformer ces transferts en investissements qui véhiculent la technologie et le savoir faire acquis dans les pays d'accueil.

Ces défis placent la problématique migratoire au cœur du débat sur les relations euro-maghrébines, notamment dans la perspective de la création de la Zone de Libre Echange où sont engagés quatre pays : la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et l'Algérie.

II. Les affectations des transferts

II.1. Les secteurs privilégiés

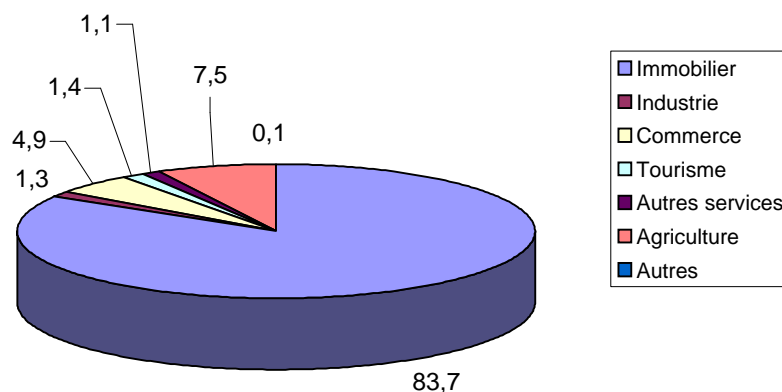
En fait, l'investissement de prédilection demeure l'achat ou la construction d'un logement. Dans les pays du Maghreb, l'acquisition d'une voiture, demeure aussi un objectif primordial. Cela sont les deux principaux symboles de la réussite sociale aussi bien pour l'immigré que pour son entourage. Selon une étude de la BEI, les affectations des transferts se répartissent ainsi dans 4 pays d'Afrique du nord.

Tableau N° 11: Les affectations des transferts dans 4 pays de l'Afrique du Nord (%)

Affectations	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte
Besoins quotidiens de la famille	46	45	-	43
Dépenses d'éducation	31	13	23	12
Dépenses de logement	16	23	34	18
Investissement	5	8	18	15
Autres	2	11	25	12

Source : FEMIP, Op cit

Cette importance de l'investissement dans « la pierre » est confirmée par plusieurs enquêtes effectuées notamment en Tunisie et au Maroc. Au Maroc, depuis plus de 35 ans les conclusions des différentes investigations réalisées sur cette question mettent en évidence cette prépondérance du fait immobilier³³. L'enquête réalisée en 2000, par l'INSEA réaffirme ce constat³⁴.



Répartition des investissements des migrants réalisés au Maroc

En Tunisie, en dépit d'une plage plus large de secteurs investis, l'habitat occupe également le premier rang comme le confirment les conclusions de l'étude effectuée par l'Office des Tunisiens à l'Etranger et la Ligue des Etats Arabes. Trois principales affectations ont été relevées : 14% des fonds transférées ont été affectées aux dépenses de consommation (alimentation, habillement,...), 23% ont été utilisées dans d'autres types de dépenses (mariages, rénovation du logement, pèlerinage,...) et 63% ont été consacrés à l'acquisition de biens. Dans ce type de dépenses, le logement occupe la première place avec 38,3%³⁵. En dehors de l'immobilier, c'est en Tunisie que nous avons les données les plus détaillées sur les investissements des migrants:

³³ Belguendouz, A : « Le cadre général de l'émigration marocaine en liaison avec la problématique de l'immobilier au Maroc pour la communauté marocaine à l'étranger ». Etude CGI. Rabat 1991.

³⁴ INSEA: Les Marocains résidant à l'étranger: une enquête socio-économique. INSEA. 2000. P.196

³⁵ Touiti- Ben Hamida : " Retour et réinsertion des travailleurs migrants tunisiens: principales tendances et impact sur le pays d'origine ". In : Le migrazioni maghrebine. Cacucci Editore, Bari 1995.

Tableau N° 12 Evolution des projets réalisés par les tunisiens résidents à l'étranger

Secteur	Agriculture			Industrie			services		
	Nombre	Investissement	Emplois	nombre	Investissement	emplois	nombre	investissement	emplois
1991	50	2.071	135	296	11.777	2795	874	8.905	-
1992	37	1.337	131	103	4.445	694	422	1.973	-
1993	76	4.327	297	183	6.467	1246	500	6.733	2520
1994	41	1.639	89	143	6.333	1121	707	9.800	3011
1995	33	1.371	48	151	5.733	1137	917	18.067	4524
1996	33	1.010	38	149	4.867	789	307	6.867	1255
1997	52	1.386	67	140	5.133	763	153	3.867	708
1998	74	2.701	113	99	5.333	721	150	3.467	569
1999	66	1.185	72	122	4.610	856	152	2.822	606
2000	62	2.667	75	98	2.953	589	141	4.143	663
2001	46	2.097	56	91	2.047	676	168	4.091	865
2002	172	97471.793	1121	1575	59.697	11387	4491	70.735	14721

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'agriculture (APIA)

En Algérie, il est difficile d'appréhender l'impact des envois de fonds par les migrants en raison du manque d'informations et de l'importance des circuits "invisibles". Selon Nadji Safir, il convient néanmoins d'en souligner « leur orientation, en priorité, vers des projets non productifs et, par conséquent, leur faible influence sur les véritables leviers de la nécessaire croissance économique à insuffler à des économies en crise »³⁶.

Cette importance du logement est perceptible aussi en Egypte, une enquête menée sur les migrants de retour indique que la part réservée au logement dans le rural est légèrement plus importante que dans l'urbain, soit respectivement 50,10% et 42,66%. Les Egyptiens ruraux semblent être fortement motivés pour remplacer les traditionnels logements d'argile en maison moderne en brique rouge. La part déposée dans les banques est plus importante dans le milieu urbain pour des raisons de disponibilité d'agences bancaires et de bancarisation de la population, mais probablement aussi pour des raisons religieuses. 1/10ème des économies est affecté à des projets économiques, il s'agit d'achat d'équipements agricoles, de véhicules, de magasins et de la terre³⁷. Mais un tiers des migrants ne réalise pas d'économies.

³⁶ Nadji S, 1994: "La coopération au développement: le cas du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie, du Sénégal, du Mali, du Niger et du Bourkina Fasso". In Migration et coopération au développement. Etudes démographiques. N° 28 Conseil de l'Europe 1994.

³⁷ Mc Cormick, Barry and Jackeline Wahba: Return International Migration and Geographical Inequality. The case of Egypt cite in Wahba Nassar, op.cit

Tableau N°13 : Utilisation des économies par région (en %)*
en milieux urbain et rural, Egypte

	Urbain	Rural	Total de l'échantillon
Projets économiques	12,54	7,58	10,08
Banque	15,27	3,06	9,13
Compagnies d'investissement	3,76	0,96	2,35
Or et bijoux	3,87	3,07	3,47
Logement	42,66	50,10	46,10
Autres	8,49	8,23	8,33
Pas d'économie	30,43	35,59	33

Source: Mc Cornick, Barry and Jackline Wahba³⁸; * On autorise plus d'une réponse.

II.2. Les motifs du choix des secteurs investis

Au vu de ce qui précède, l'impact économique global de l'immigration en termes d'investissement productif apparaît modeste. Les placements sont orientés en fonction d'une logique micro-économique inscrite dans des contextes locaux vers des secteurs tels que le logement, l'immobilier, le commerce et autres services. Néanmoins et compte tenu d'un séjour prolongé dans un environnement d'épanouissement de la culture d'entreprise pour ceux résidant en Europe ou en Amérique, et comme le confirment certaines enquêtes, les immigrés commencent à investir dans de nouveaux secteurs économiques.

Si l'immobilier demeure le secteur dominant dans les investissements des immigrés, les motifs de ce choix paraissent évidents. Cet investissement a une valeur affective et dans une perspective de retour, la construction d'un logement dans le pays natal constitue pour l'immigré une véritable sécurité. Il est significatif à ce propos, de relever que l'investissement dans le logement est souvent le fait d'émigrés vivant dans des conditions difficiles. Il ressort en effet, d'une étude de l'Institut National des Etudes Démographiques (France) concernant la population marocaine en France que " plus l'immigré vit dans des conditions difficiles, plus il transfère des fonds au Maroc et plus il possède un logement". En moyenne, 40% des immigrés disposent d'un logement ; ce taux s'élève à 81% pour les résidents en foyers, 51% pour les locataires de logements privés délabrés et seulement 25% pour les propriétaires³⁹.

³⁸ Cité in Heba Nassar, op. cit

³⁹ INED : La population immigrée en France en 1992. Paris 1992.

Une fois cet objectif atteint, le critère de rentabilité conditionne les autres choix des secteurs d'investissement ; le souci d'une sécurité à caractère social se double d'une sécurité à caractère économique. Les secteurs investis sont ainsi des secteurs à moindre risque et à rentabilité immédiate (commerce, immobilier, services, etc.). D'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix des secteurs investis telles la connaissance du secteur et les relations que peut avoir l'émigré pour s'introduire dans le secteur.

S'agissant du faible poids du secteur industriel, des raisons objectives semblent l'expliquer:

- le secteur industriel nécessite des sommes importantes que l'immigré en général ne peut mobiliser. Ainsi, l'immigré pour éviter les tracasseries bancaires se rabat sur des projets à financement très limité⁴⁰.
- Le profil entrepreneurial peu adéquat de l'immigré, en particulier des primo-migrants, qui généralement ne disposent pas des qualifications techniques leur permettant de s'aventurer dans des branches qu'il maîtrisent peu ou qu'il ne maîtrisent pas.
- Les mécanismes institutionnels d'assistance, en dépit des efforts déployés, ne semblent pas avoir été en mesure de pallier ces carences.

II.3. L'impact des investissements sur le tissu économique

Ces investissements effectués par les immigrés sont considérés souvent sans grands effets sur les tissus économiques locaux. Il faut cependant, nuancer cette affirmation ; en effet, l'impact de l'investissement dans le logement n'est pas négligeable.

D'abord, de meilleures conditions de logement permettent une meilleure reproduction de la force de travail au même titre qu'une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite, les effets multiplicateurs du secteur sont nombreux. Ce type d'investissement provoque une dynamisation des économies locales par la prolifération des métiers liés au secteur et la constitution d'un tissu de petites entreprises (matériaux de construction, menuiserie, forge, etc.). Ceci favorise la création d'emplois directs et indirects. De même, l'investissement dans la construction a accéléré le processus

⁴⁰ Voir Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger : Marocains de l'extérieur & développement. Pour une nouvelle dynamique de l'investissement. Rabat 2005

d'urbanisation. Le phénomène a marqué profondément les régions d'origine, il a affecté même les campagnes les plus reculées.

La diffusion de l'urbanisation a engendré également des mutations socio-économiques notoires : diffusion d'un mode de consommation nouveau, monétarisation poussée des économies locales, nouveaux rapports au sein des collectivités. L'immigré acquiert un nouveau statut social, il devient en milieu rural un notable dont les conseils sont sollicités par l'entourage.

Toutefois, si cet engouement pour l'immobilier continue à réduire le déficit en logements dont souffrent les pays de la région, des effets pervers sont cependant à signaler, tel le mouvement de spéculation que ce type d'investissement peut susciter. D'aucuns pensent que les transferts constituent une aide qui favorise la consommation et non le développement. Il faut nuancer cette idée dans la mesure où la consommation accroît la demande et a un effet d'entraînement positif sur l'activité économique.

Dans l'agriculture, la migration a eu des effets controversés. Si le départ des jeunes a engendré dans certaines régions un déclin de l'économie agricole et parfois un relâchement des liens entre ces individus et la terre, dans d'autres cas, les transferts ont eu des effets importants. En effet, l'intervention des migrants dans le milieu rural a permis une amélioration de l'activité agricole ; celle-ci se traduit souvent par l'extension de la superficie et la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales. Dans de nombreux cas, les immigrés deviennent des agents d'avant garde dans la diffusion de l'innovation technique. Ainsi, par exemple en Tunisie, et grâce aux autorisations en franchise douanière pour l'importation du matériel agricole, les immigrés ont contribué par le système de location, à développer la mécanisation des travaux agricoles, en particulier dans le nord ouest et le centre ouest⁴¹. En Egypte, on observe le même phénomène ; les transferts servent à l'amélioration de l'exploitation des terres et à l'acquisition du matériel agricole.

En ce qui concerne l'impact de l'immigration sur la famille restée au pays, les effets sociaux sont importants en particulier au niveau de l'éducation des enfants et de la réduction de la pauvreté. Selon une étude de l'impact de ces transferts et investissements des migrants sur le niveau de vie des ménages au Maroc, il ressort que 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce à

⁴¹ Belhadj Zekri. A, 1996: Emigration, espace et investissement en Tunisie". Communication présentée à la quatrième rencontre internationale sur les mouvements migratoires maghrébins. Oujda le 29-30 mai 1996.

cet apport des résidents marocains à l'étranger⁴². En Egypte, selon une enquête portant sur 1000 ménages ruraux conduite en 1986-87 dans trois villages du Minya, le nombre de ménages qui vivaient dans la pauvreté a baissé de 9,8% quand les revenus du ménage incluait les transferts⁴³.

De même, l'exil de l'époux ou du responsable familial masculin met directement la femme (l'épouse, la mère, la grande sœur, ...) au devant de la scène, elle devient chef de ménage. D'après une enquête réalisée au Maroc, le phénomène est plus visible en ville (1 cas sur 3) que dans les campagnes (1 cas sur 6), le système de la famille élargie et les traditions y prédisposent moins la femme de l'émigré à prendre les rennes qui reviennent souvent au père ou un autre membre du sexe masculin⁴⁴.

En ce qui concerne l'impact régional de ces investissements, l'absence de structures d'accueil dans certaines régions peut provoquer une hémorragie de ressources au profit de régions plus développées. Le cas marocain est édifiant à cet égard, la répartition par localités des dépôts et des crédits en 1993 indique que les provinces de l'Oriental et du Rif, principaux foyers de l'émigration marocaine, représentent 16,58% des dépôts mais ne bénéficient que de 2,18% des crédits. A titre de comparaison, Casablanca représente 34,11% des dépôts et accapare 61,96% des crédits⁴⁵. Faute de structures d'accueil adéquates, le développement de ces régions génératrices de flux migratoires ne peut être impulsé par ces seules disponibilités monétaires.

Par ailleurs, les transferts de fonds contribuent à augmenter la liquidité de l'économie et à doper le système bancaire. Le cas marocain est édifiant à cet égard. En 2005, les dépôts des MRE ont atteint 87,8milliards de Dirhams, en hausse de 7,5% et représentant 23,7% du total des dépôts⁴⁶. Ils sont constitués,

⁴² Bouchachen Jamal, 2000 : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : Cas du Maroc » Colloque organisé par l' « International Association for Official Statistics » : Statistique, développement et droits de l'homme. Montreux, 4-8 septembre 2000.

⁴³ Voir Adams Richard: The Effects of International Remittances on poverty, inequality and development in Rural Egypt. Research Report 86. Washington DC, IFRI cité in Heba Nassar , op.cit

⁴⁴ Eurostat : Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national-Le Maroc, préparé par Fadlollah.A, Berrada.A , et Khachani.M 2000.

⁴⁵ Rapport Bank Al Maghrib 1993

⁴⁶ Il faut rappeler à cet égard que la réglementation des changes permet aux Marocains résidant à l'étranger de détenir auprès des banques marocaines deux types de compte: un compte en dirhams convertibles (apport en devises libellé en Dhs) et un compte en devises. Les revenus des dépôts à terme ainsi constitués sont exonérés de taxes. En 1993, une circulaire de l'office des changes (N° 1607) a précisé que le versement initial doit être égal ou supérieur à la contre valeur en devises de 100.000 DH. Cette contrainte a été supprimée par une autre circulaire en 1995. Depuis, l'ouverture des comptes intervient librement sur simple demande des intéressés et ce, quel que soit le montant en devises apporté à titre de versement initial. Au cas où les Marocains résidant à

pour 54,5%, de comptes à vue et à concurrence de 41,9% à terme. Les dépôts en devises et en dirhams convertibles ont totalisé à peine 4,3% du total des dépôts des MRE⁴⁷. Ce constat met en évidence la grande dépendance des banques marocaines à l'égard des dépôts des migrants.

En conclusion, il ressort qu'en dépit de son recul, l'investissement dans l'immobilier des transferts effectués par les migrants demeure dominant. L'achat d'une maison est un investissement sûr qui a le grand avantage de ne pas exiger beaucoup de temps pour sa réalisation. Ceci se traduit dans certaines villes par l'existence de « quartiers fantômes ». Néanmoins, la tendance à la diversification de l'investissement semble se confirmer avec l'avènement d'un autre profil que celui du primo migrant. Mais il s'agit en général, selon les données disponibles dans certains pays (Tunisie, Maroc), de petits ou de micro projets. C'est à ce niveau qu'il faut agir afin de mieux orienter et encadrer l'investissement des migrants en optimisant le placement des transferts et en capitalisant mieux le savoir faire acquis dans les pays d'accueil.

Car faut-il le rappeler, la fortune des migrants ne se mesure pas simplement en termes monétaires. Les compétences et le savoir-faire qu'ils accumulent jouent aussi un rôle décisif dans le transfert de technologies et de connaissances institutionnelles. Ils inspirent également de nouveaux modes de pensée tant sur le plan social que sur le plan politique.

Si au départ, et on retrouve là un résultat classique de la sociologie de l'immigration, la population active étrangère demeure caractérisée par la très forte proportion d'ouvriers, on constate de plus en plus une évolution qualitative notable, l'émigration intéresse également des compétences dans différentes spécialités.

l'étranger souhaiteraient réexporter tout ou partie des devises rapatriées dont la contre valeur dépasse 50.000 DH, ils doivent souscrire auprès des services douaniers des frontières une déclaration à cet effet.

⁴⁷ Par ailleurs, il convient de signaler que les MRE détiennent 20% du capital des banques populaires régionales.

III. L'immigration élitiste ou le "transfert inverse de technologie »

L'expression « fuite des cerveaux » avait été utilisée pour la première fois en anglais (brain - drain). La toute première étude sur la question est parue en 1968 mais bien d'autres ont été réalisées par la suite. L'expression « fuite des cerveaux » a été écartée par la suite pour être remplacée par l'exode des compétences. « Parce que les cerveaux ne fuient pas, c'est plutôt la compétence qui s'en va ailleurs ». Ainsi, c'est bien de l'exode des compétences qu'il s'agit. La notion de « brain - drain » est restée en usage jusqu'en 1974 avec la résolution de l'Organisation des Nations Unies pour le Commerce et le Développement qui a fait apparaître une nouvelle notion : « Reverse Transfer of Technology » (transfert inverse de technologie). La question posée n'a plus été celle des cerveaux et des compétences, mais celle de connaître les effets de cette émigration sur l'économie.

La littérature sur la «fuite de cerveaux» date des années 1960. Celle de la «mobilité de compétences» est assez récente. Les institutions internationales parlent présentement de mobilité des travailleurs qualifiés et travailleurs hautement qualifiés, ou encore de « talents globaux » (BIT). Il est indéniable actuellement de constater qu'une véritable lutte s'opère au niveau mondial pour l'attraction des talents, les meilleurs dans tous les domaines. Les pays de l'OCDE qui comptaient en 1993, 12 millions de migrants très qualifiés, âgés de 25 ans ou plus, en comptaient près de 20 millions en 2000⁴⁸. Selon un rapport du BIT, près de 400.000 scientifiques et ingénieurs de pays en développement travaillent dans le domaine de la recherche-développement dans les pays industrialisés (contre 1,2 million de leurs collègues restés dans le pays d'origine)⁴⁹.

III.1. Evaluation de l'exode des compétences

Dans les pays de l'Afrique du Nord, les immigrés, en particulier ceux de la première génération, présentaient en général un profil éducatif bas: fort taux d'analphabétisme, manque de qualification et de ressources, se réduisant essentiellement aux revenus du travail. Mais ce profil bas n'exclue pas l'émergence dans les pays d'accueil d'une élite issue de l'émigration s'adonnant à d'autres activités que la vente de la force de travail et investissant divers

⁴⁸ A/60/871

⁴⁹ L'ECONOMISTE N° 1819 du 26 juillet 2004

espaces économiques et scientifiques. Cette migration élitiste a commencé dans les pays pétroliers avec les premières vagues d'émigration. Des cadres égyptiens, Soudanais et Maghrébins investissent différents espaces économiques et scientifiques dans ces pays.

En Europe, l'émergence de cette élite semble ouvrir de nouvelles perspectives de coopération et de partenariat avec les pays récepteurs de flux migratoires. La formation d'une élite migrante dans les sociétés d'accueil est un phénomène qui se développe et qui sera appelé à se consolider dans les décennies à venir. Ces entrepreneurs immigrés pourraient devenir les acteurs de liens d'un type nouveau entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

Dans un monde où l'économie du savoir devient le levier du développement, les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil, le potentiel important de développement en Afrique du Nord, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois représenteraient des atouts importants qui méritent d'être mis en valeur.

La migration des compétences est un phénomène qui se développe dans les pays d'Afrique du Nord. Toutefois, si nous disposons de données statistiques plus ou moins fiables sur le volume de migrants en général, l'évaluation de celles des élites scientifiques et financières demeure une tâche complexe ; le phénomène est difficile à mesurer.

Mais il est certain que la migration de personnes hautement qualifiées a connu ces dernières années une forte accélération. Selon les estimations de l'OCDE, 15% à 18% des migrants venus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie et vivant dans les pays de l'OCDE ont un niveau universitaire; ce taux étant plus élevé pour l'Egypte (51%). En Algérie, nombre d'instituts et d'universités se sont vidés à un rythme soutenu ; par exemple, 70 % des enseignants de l'Institut de Mathématiques de l'Université d'Alger ont rejoint le pays où ils avaient été formés. Pour leur part, nombre d'entreprises, excédées par les défections de leur personnel envoyé en perfectionnement, ont décidé de demander aux migrants le remboursement des frais d'études et de séjour qu'elles ont engagé pour leur formation à l'étranger⁵⁰. Le Forum des Chefs d'Entreprise et l'Association des Economistes Algériens, estiment⁵¹ à plus 40 000 le nombre de chercheurs

⁵⁰ Khelifaoui Mohcine : « Emigration des scientifiques en Algérie : origine et évolution ». Colloque organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations sur le thème : « Migration Sud-Nord : La problématique de l'exode des compétences » - 27-28 Avril 2001.

⁵¹ Le quotidien El Watan, 3 octobre 2006.

algériens qui auraient quitté l'Algérie depuis les années 1990⁵². En Tunisie, l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) dispose d'un fichier de ces compétences et sa répartition par spécialités et par région.

Tableau N°14 Répartition des compétences tunisiennes à l'étranger

Régions /Spécialités/	Europe	Amérique	Pays Arabes	Afrique	Asie	Total
Enseignants chercheurs	755	521	26	16	07	1568
Ingénieurs/ Architectes	567	430	250	24	03	1274
Médecins/ Pharmaciens	561	85	88	11	02	747
Informaticiens	324	29	12	03	-	368
Avocats	46	08	31	-	-	85
Hommes d'affaires	913	62	102	20	02	1099
Autres cadres	868	364	410	63	07	1712
Total Général	4034	1499	1162	137	21	6853

Source : OTE fichier des compétences tunisiennes à l'Etranger. Décembre 2006

III.2. Les déterminants du phénomène

La fuite des compétences est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs. Les logiques qui expliquent cet exode sont endogènes et exogènes (push and pull factors)⁵³.

(i) Les facteurs endogènes « push », sont de différentes natures et ne présentent pas la même intensité dans tous les pays. A côté des facteurs d'ordre économique qui sont parmi les principales causes de la migration dans toutes ses formes, d'autres facteurs motivent plus les compétences à s'expatrier ; ils sont d'ordre :

⁵² Estimation jugée alarmiste par certains chercheurs car le potentiel des enseignants et des chercheurs de l'université algérienne, dans sa totalité, est évalué à un effectif de moins de 30 000 personnes, l'objectif est d'atteindre un potentiel de 36 000 en l'an 2010, selon les données officielles du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (2005). Nasreddine Hammouda & Musette, op.cité. Voir également sur le cas algérien – Khelfaoui H., 2001, Emigration des scientifiques en Algérie, origine et évolution, in AMERM, actes du colloque sur « La migration Sud - Nord : la problématique de l'exode des compétences », Rabat 27-28 avril 2001.

⁵³ Ahmed Zekri : « L'émigration élitiste Sud - Nord ou l'exode des cerveaux: Le cas du Maroc ».In colloque international organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations sur le thème : « Migration Sud-Nord : la problématique de l'exode des compétences » les 26- 27 avril 2001. Faculté de Droit Agdal, Rabat.

- § Politique : La carence des mécanismes démocratiques assurant l'égalité des chances à tous les citoyens. Les mécanismes d' « ascension sociale » n'étant pas fondés sur le mérite (la méritocratie), ils n'offrent pas par conséquent les mêmes chances à tous les citoyens.
- § Professionnel : l'incapacité de l'économie nationale à répondre aux aspirations de ceux qui ont acquis un haut niveau de qualification.
- § Social : le chômage total ou partiel souvent imputable à l'inadéquation entre la politique de l'enseignement, la politique de l'emploi et la politique scientifique et technologique.
- § Cette absence de relais entre l'université et l'économie se trouve aggravée par la défaillance d'un système entrepreneurial qui se distingue par le peu d'importance qu'il accorde à la recherche-développement et par un sous encadrement de l'entreprise. Au Maroc, si l'on exclue les grands groupes industriels tels l'OCP, l'ONA, etc.... qui mènent une recherche inscrite dans leur stratégie de développement et qui tentent de développer des liens avec l'université, les PME, qui constituent plus de 95% du tissu industriel marocain, s'intéressent peu à la recherche et sont très peu innovatrices⁵⁴.
- § La modicité du budget consacré à la recherche : globalement, les dépenses totales affectées au Maroc à cette activité sont estimées par L'Observatoire de la Compétitivité Internationale de l'Economie Marocaine (OCIE) à moins de 0,3% du PIB, largement inférieur aux taux enregistrés dans les pays développés (2,8% au Japon, 2,4% aux Etats Unis, 2% dans les pays de l'UE) et même à ceux enregistrés en Tunisie et en Algérie (près de 1%) ou dans d'autres pays à niveau de développement intermédiaire, comme l'Inde (1%) et la Corée du Sud (2%).
- § A ces carences, on peut ajouter d'autres facteurs telles la faiblesse des moyens de stimulation intellectuelle (laboratoires, bibliothèques, associations professionnelles) et l'inertie bureaucratique (structures hiérarchiques rigides dans les entreprises et les institutions publiques).

(ii) Mais l'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet de facteurs exogènes. Le phénomène, comme il a été déjà signalé, est intensifié par une demande internationale de main d'œuvre qualifiée. La mondialisation en cours joue un rôle important dans l'accélération de cet exode des élites. En effet, le décloisonnement des économies et l'ouverture des marchés ont des conséquences importantes sur l'organisation du travail. Les restructurations des

⁵⁴ Selon une enquête, réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat auprès d'un échantillon de 250 unités industrielles, 50% ont des structures productives désuètes et au niveau de l'encadrement, et en moyenne, sur 100 employés, à peine 5 occupent des fonctions d'encadrement et 6 des fonctions de maîtrise.

systèmes productifs qui accompagnent ce processus engendrent un accroissement des besoins en personnel hautement qualifié. Dans ces nouvelles configurations organisationnelles, l'innovation joue un rôle central, ce qui requiert « l'existence d'un vivier important » de compétences scientifiques⁵⁵.

Ce constat s'accompagne par des politiques parfois agressives de recrutement comme en témoigne la « Green Card » en Allemagne, les politiques canadiennes ou la récente « immigration choisie » française. Ces politiques engendrent la prolifération de sociétés de recrutement et la multiplication des sites spécialisés dans « la chasse aux talents ».

D'autres facteurs exogènes d'ordre professionnel incitent cette élite à passer du stade latent à l'acte d'émigrer, il s'agit d'un environnement attractif dans les pays développés marqué par des conditions de travail et de vie séduisantes :

- § la recherche d'excellence dans un environnement favorable au déploiement des capacités ;
- § une flexibilité organisationnelle ;
- § un esprit de compétition et de concurrence ;
- § des perspectives de promotion dans l'emploi et dans l'accès aux opportunités ;
- § les attractions sectorielles liées aux nouveaux métiers des nouvelles technologies.

Ces facteurs d'ordre professionnel sont soutenus par d'autres plutôt d'ordre personnel :

- § les incitations salariales, les systèmes de promotion et les opportunités offertes,
- § des systèmes de sécurité sociale performants,
- § des possibilités d'aider les parents et d'avoir accès à un choix important pour les études des enfants.

Force est de constater cependant, qu'en dépit de l'intérêt que présente cet exode pour les pays d'accueil, cela ne va pas sans provoquer des réactions. En Allemagne, par exemple, « La Green Card » a suscité l'inquiétude des syndicats allemands qui craignent que ces recrutements opérés sur le marché international de spécialistes, beaucoup moins payés dans leur pays d'origine, ne fassent chuter les salaires⁵⁶.

⁵⁵ Cf. Jamal Bouiyour : « Réseaux scientifiques et techniques et transfert technologique. Quelques éléments d'analyse à travers l'expérience marocaine ». In colloque AMERM cité.

⁵⁶ REPORTER du 4-10 janvier 2001

En général, la rémunération de ces cadres est inférieure à celle de leurs homologues dans les pays d'accueil, ils sont souvent payés par des sociétés de recrutement qui défalquent, à titre de commission, une part de leurs salaires à leur profit. Les données disponibles pour un pays comme les Etats Unis sur la base d'une enquête menée par le professeur Paul Ong (University of California in Los Angeles-UCLA) révèlent que les ingénieurs immigrés étrangers touchaient des salaires inférieurs de 30% à ceux de leurs homologues américains.

Force est de constater, cependant, que cet exode des élites peut être stimulé par un séjour d'études dans les pays d'accueil. Si l'on s'en tient au cas marocain et selon les données disponibles, plus de 13% des 34.430 étudiants marocains poursuivant leurs études à l'étranger, en 1997⁵⁷, sont restés dans ces pays. Ils font partie de ce volume global d'étudiants étrangers, qui selon les estimations de l'UNESCO (1997) s'élève à 1,5 million répartis entre une cinquantaine de pays mais dont les destinations privilégiées demeurent les Etats Unis (29% du total) et la France (11% du total)⁵⁸.

En France, la première communauté d'étudiants étrangers qui étaient au nombre de 221.567 en 2002-2003 est constituée par les Maghrébins⁵⁹. Assez souvent ces étudiants font « un aller simple »⁶⁰. Un grand nombre de chercheurs étrangers, dont la formation est du niveau du doctorat ou plus travaillent au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Les pays du Maghreb comptent plus de 1.600 chercheurs rattachés à cette institution. A ces élites, il faut ajouter ceux travaillant dans les universités et autres instituts spécialisés⁶¹.

⁵⁷ Annuaire statistique de l'UNESCO 1997

⁵⁸ Viennent après l'Allemagne (146.000 étudiants étrangers), le Royaume-Uni (129.000 en 1993-1994), la Fédération de Russie (73.000 en 1994-1995), le Japon avec 51.000, suivi de l'Australie avec 42.000, le Canada avec 35.000, la Belgique avec 35.000 et la Suisse avec 25.000 pour l'année 1993-1994.

⁵⁹ Voir Abdelkader Latrèche : La migration internationale des étudiants : le cas des étudiants maghrébins e France. Thèse de 3^{ème} cycle Paris I 1999.

⁶⁰ Les Marocains constituent la première communauté maghrébine, ils représentent 16% des étudiants étrangers dans les universités, 26% dans les écoles d'ingénieurs et 11% dans les écoles de commerce, de gestion et de comptabilité. Pour plus de détails voir : Fayolle Sarah : La migration des élites scolaires marocains vers la France : Un aller simple ? Mémoire de Master en sciences sociales. Université René Descartes Paris 5, 2005.

⁶¹ Parmi ces chercheurs, certains atteignent des niveaux d'excellence dans la recherche de pointe, c'est le cas de Malek Ghallab (dit Mr Robot) du LAAS (Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes), qui dirige, depuis 1995, le groupe de recherche en robotique et intelligence artificielle, une unité du CNRS rassemblant 360 chercheurs et 26 laboratoires associés. Cf . Les 100 qui font bouger Toulouse In L'EXPRESS N° 2525 du 25 novembre au 1^{er} décembre 1999.

Les étudiants égyptiens et soudanais, mus par les mêmes affinités linguistiques et historiques sont plus enclins, à choisir le Royaume Uni et les Etats-Unis.

Ces compétences formées à l'étranger ou dans leur propre pays sont de plus en plus convoitées par les différents pays développés. L'évaluation des recrutements de ces compétences est d'autant plus difficile que les canaux traditionnels de recrutement ont tendance à être supplantés par le net. Ce support permet de rechercher les compétences voulues là où elles se trouvent dans un délai relativement rapide et au moindre coût. Selon une étude réalisée par STEPSTONE, un site spécialisé, on est passé, dans le monde, de 25.000 CV en ligne en 1994 à 7,65 millions en 2000 et probablement 14 millions en 2002⁶².

Cette tendance est soutenue par la concurrence acharnée entre les pays du Nord. Ces derniers, en déficit sur les mêmes segments du marché de travail, orientent leurs efforts de recrutement vers certains pays en développement qui ont mis sur place au prix de très gros efforts des systèmes d'éducation performants.

A cet égard, le Plan d'action élaboré par la Commission Européenne prévoit de mettre l'accent sur les populations les plus consensuelles : d'abord les «cerveaux» ou les travailleurs hautement qualifiés, qui préfèrent les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie à l'Europe, puis la main-d'oeuvre saisonnière, peu qualifiée, qui n'entrerait pas en concurrence avec des demandeurs d'emplois européens. Ce Plan d'Action prévoit l'octroi aux étrangers «très qualifiés», y compris les étudiants «de doctorat», d'«un permis de séjour couplé à un permis de travail», qui permettra à son bénéficiaire de circuler librement dans toute l'Union. Il s'agit d'une forme de «carte verte» européenne. «C'est une mesure indispensable pour attirer les personnes qualifiées dont on a besoin», a expliqué Franco Frattini. Aujourd'hui, 54% des étrangers hautement qualifiés se rendent aux Etats-Unis alors que 84% des immigrés peu qualifiés viennent en Europe⁶³.

Les branches où on enregistre le plus grand déficit et qui donne lieu à une guerre des talents ce sont les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Les recruteurs du monde entier se disputent ces spécialistes. Un rapport du SOPEMI (2001) note que le déficit dans ces spécialités atteint 850.000 techniciens aux Etats-Unis et deux millions en Europe. Dans ce continent, le déficit est relativement plus important en Allemagne où il se chiffre en 2000 à environ 75.000 spécialistes et devrait atteindre à moyen terme 250.000 informaticiens⁶⁴.

⁶² La Vie Economique du 14/9/2001.

⁶³ Le Figaro du 23 décembre 2005.

⁶⁴ Ainsi, certaines firmes allemandes se sont spécialisées dans la recherche et le recrutement de spécialistes étrangers. On peut citer à titre d'exemple la firme INTERSHOP à Jena dans l'ex RDA où les recrutements se

L'ostracisme des législations en matière d'immigration est rendu flexible, les politiques d'immigration de plus en plus restrictives sont ajustées en fonction des besoins du marché en personnel hautement qualifié. Les Etats-Unis organisent les recrutements à travers un système de visas H-1B réservés aux migrants qualifiés. Le nombre de visas proposés a été de 110.000 en 1999 et devrait atteindre 195.000 en 2002⁶⁵.

En Grande Bretagne, Les autorités envisagent de majorer de 500 livres (725 Euros) le droit d'entrée imposé aux 900.000 étrangers qui émigrent chaque année au Royaume Uni pour travailler, étudier ou rejoindre les membres de leurs familles". Pour éviter que cette majoration ne fasse barrage aux talents dont l'économie britannique a besoin, les autorités se réservent par ailleurs la possibilité d'établir un système prévoyant d'assouplir cette exigence pour les catégories d'immigrés qu'elles souhaitent attirer sur le sol britannique. Enfin, elles pourraient également assouplir les règles auxquelles sont assujettis les employeurs qui recrutent des immigrés.

En France, la situation du marché de l'emploi n'est pas opposable aux informaticiens étrangers demandant un titre de séjour. La nouvelle politique échauffée par ce pays met l'accent sur le recrutement des compétences càd une « migration choisie » selon la terminologie du ministre de l'intérieur.

Au vu de cette tendance, la Diaspora du savoir commence à prendre de l'importance comme en témoigne la formation d'associations de spécialistes comme la Fédération des Ingénieurs Maghrébins de France, l'Amicale des Médecins d'Origine Maghrébine de France, l'Association Culture Echange France Maghreb, l'Association des Anciens de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger, l'Association des Médecins Algériens de France, l'Association des Informaticiens marocains en France (environ 200 membres), « l'Association Marocaine des Biologistes en France », « l'Association Marocaine des Biologistes aux Etats Unis » , la «Moroccan Academic Research Scientists » (USA), le «réseau des intellectuels marocains en Europe », l'association « Savoir et Développement », qui regroupe des compétences appartenant à différents espaces du savoir (200 membres) et l'Association des Tunisiens des Grandes écoles, réseau international qui compte plus de 3000 membres.

font dans différents pays « Nous prenons tous ceux que nous pouvons avoir et nous pêchons dans le monde entier ». Cf. REPORTER du 4 au 10 janvier 2001.

⁶⁵ Ainsi, dans ce pays, on se flatte d'accueillir les élites mondiales en quête du « rêve américain » comme l'affirme un éditorial du journal USA TODAY (1975) : «Nous prenons ce que le monde peut nous offrir de meilleur ». Résultat : 80% des chercheurs travaillant dans ce pays sont d'origine étrangère. Cela ressemble à une véritable « traite des cerveaux ».

III.3. L'impact de l'exode des compétences

Indéniablement, le capital intellectuel apparaît aujourd'hui comme un atout majeur pour le développement d'un pays. L'émigration d'actifs formés et hautement qualifiés permet aux pays d'accueil d'accroître leur potentiel scientifique. Ce "transfert inverse de technologie" qui commence à prendre des dimensions importantes interpelle aussi bien les pays du Sud que ceux du Nord. Cette fuite des compétences accentue ainsi les déséquilibres entre les pays riches et les pays en développement. Le coût de cet exode pour les pays émetteurs est pénalisant à un triple niveau :

1 – Cet exode réduit la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée dont les pays d'Afrique du Nord ont cruellement besoin pour assurer un développement autonome et durable, entreprendre la restructuration de leurs économies et contribuer à leur mise à niveau. Les pays d'origine perdent ainsi l'une de leurs ressources les plus rares. Ce drainage des cerveaux par attraction des citoyens les plus dynamiques contribue à creuser le fossé entre le Nord et le Sud, le brain - drain des uns constitue le brain - gain des autres. Cette perte de capital humain induite par l'émigration de travailleurs qualifiés diminue la productivité et donc le revenu par tête et ralentit ipso facto la croissance des pays de départ.

2 - La formation d'un cadre coûte cher. D'après les données disponibles, l'investissement consenti pour la formation d'un cadre africain émigré est estimé par la CNUCED à US\$ 184.000, « une véritable dette à l'envers »⁶⁶. La perte de 20.000 cadres chaque année en Afrique équivaut à la perte de quelques US\$ 4 milliards⁶⁷. Ces pays pauvres financent ainsi la formation de leurs migrants qualifiés mais ne reçoivent aucune compensation pour cet investissement en capital humain.

Au Maroc, un ingénieur de l'Institut National des Postes et Télécommunications, dont toute la promotion 2001 a quitté le pays, coûte à l'Etat environ un million de dirhams pour les deux années de formation. A ce montant, il faut ajouter toutes les dépenses liées à sa formation avant d'intégrer cet Institut. Autrement dit, un volume appréciable des dépenses budgétaires relatives à l'éducation et à la formation sert en fait à financer le développement technologique des pays bénéficiaires de cette forme d'émigration.

⁶⁶ L'ONU estime à cet égard que chaque fois qu'un médecin formé à Malawi exerce au Royaume Uni, il permet à ce dernier pays d'économiser 15.000 Euros. EL PAIS du 16 août 2004.

⁶⁷ Voir Papa Sow : Migrations en Afrique au sud du Sahara In Immigration africaine: l'Europe cherche des solutions. Afkar - Idées N° 10 / IEMED Barcelone . été 2006.

3- Les travailleurs les plus qualifiés (scientifiques, cadres, hommes d'affaires) étant également ceux qui contribuent aux finances publiques par l'intermédiaire de l'impôt, les pays de départ perdent ainsi une source importante de revenus dont le fruit pourrait être redistribué⁶⁸.

4- Enfin, les pays émetteurs se trouvent obligés de payer à prix d'or des experts étrangers pour remplacer leurs propres ressortissants qualifiés partis ailleurs. Les pays d'Afrique du Nord se trouvent ainsi confrontés à **un véritable paradoxe**, ils assistent à l'exode de leur matière grise tout en entretenant à grand frais des experts internationaux. Cette situation est d'autant plus grave que les entreprises dans ces pays sont souvent sous - encadrées et manquent de cadres et de compétences.

Le phénomène qui prend des dimensions inquiétantes affecte non seulement les diplômés qui ont des difficultés à trouver un emploi, mais également ceux qui sont employables localement (cas des informaticiens). Ces compétences, quand elles ne retournent pas au pays et quand elles n'intègrent ni les laboratoires et ni les centres de recherche, investissent l'espace économique en tant qu'opérateurs.

En conclusion, il est indéniable que l'exode des compétences est un phénomène qui se développe au grand dam des pays d'origine. Réduire ces flux implique une politique volontariste, mais qui demeure la plupart du temps insuffisante parce que sans grand effet sur les facteurs d'attraction dans les pays développés. Face à la complexité de cette question, plusieurs rencontres lui ont été consacrées aux niveaux des instances internationales et des institutions académiques. Deux idées clefs émergent de ces débats : le principe de la compensation qui depuis les propositions de l'économiste Baghawati dans les années 70 n'ont pas abouti et l'idée plus pragmatique de penser comment faire participer ces compétences au développement de leurs pays d'origine sans que cela ne requiert un retour définitif au pays d'origine. La migration circulatoire demeure un modèle idoine pour impliquer « ces citoyens des deux rives » (cas des migrants en Europe) dans le développement de leurs pays d'origine.

⁶⁸ In Letitia Van Eeckhout : Débat public : L'immigration. Odile Jacob. La documentation française. 2007, p 78.

IV. L'entrepreneur immigré

En effet, de plus en plus, les immigrés investissent l'espace économique dans les différents pays d'accueil en tant qu'entrepreneurs et travailleurs indépendants (commerçants et artisans). Ils contribuent ainsi à la croissance économique dans les pays de résidence.

Concernant l'entrepreneuriat immigré, les données disponibles pour le principal pays d'accueil des Maghrébins, la France, sont révélatrices de l'importance prise par ce phénomène. Selon l'enquête sur l'emploi de mars 2000, la France comptait 1,125 millions salariés étrangers et 121.000 non salariés (chefs d'entreprise travaillant seuls, employeurs et aides familiaux). Parmi les étrangers ayant une activité d'entrepreneurs, 46% sont européens et 44% sont maghrébins⁶⁹.

Les clichés qui font des Maghrébins en général quand ils ne sont pas salariés des commerçants ont vécu. Le déterminisme « ethnique » ne fonctionne plus, du moins pour une grande partie des nouveaux entrepreneurs issus de l'immigration. Ceux-ci, refusant la reproduction des modèles sociaux vécus par leurs parents, n'hésitent plus à entreprendre dans des domaines inédits. Disposant d'un niveau d'étude qui peut être supérieur au baccalauréat, les nouvelles générations sont plus motivées et plus portées à prendre le risque d'investir. L'acquisition de la nationalité a joué pleinement dans la banalisation des secteurs économiques, ouvrant l'accès à quasiment tous les champs d'investissement.

Ainsi, à côté des activités économiques de proximité (restaurants, boulangeries, boucheries, épiceries, négoce), les Maghrébins issus de l'immigration investissent les professions libérales (consultants, architectes, avocats, médecins, comptables,...), deviennent dirigeants de PME/PMI (services aux entreprises, commerce de gros ou activités industrielles). Certains sont même à la tête de grandes entreprises ou de start' up⁷⁰. Enfin, on peut trouver une catégorie d'entrepreneurs, certes difficile à quantifier qui gèrent des entreprises dans deux voire plusieurs pays. Ce sont des entrepreneurs des deux rives.

La diversité des activités de ces entrepreneurs est telle qu'une typologie aussi complète soit-elle ne couvre pas l'ensemble des profils. La création

⁶⁹ APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) & le Magazine MRH (Maghreb Ressources Humaines) : « Création d'entreprises par les entrepreneurs issus de l'immigration : l'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine ». Collection Focus .avril. 2002.

⁷⁰ Idem

d'entreprises par des personnes issues de l'immigration est désormais inscrite dans une double tendance : une nette augmentation du nombre d'entrepreneurs et une nette évolution qualitative de ces entreprises.

Il convient de préciser à cet égard la contribution féminine dans ce processus. En effet, les femmes issues de l'immigration maghrébine investissent de plus en plus l'espace économique des pays d'accueil, en tant qu'indépendantes et entrepreneurs⁷¹. D'après une étude du FAS, ces femmes entreprennent pour « accéder à un statut social bien plus qu'à un statut proprement économique »⁷².

IV.1. Les causes du développement des statuts d' « indépendants » et d'entrepreneurs

Elles sont multiples :

- La plus grande proportion de jeunes dans la population immigrée.
- La mentalité de l'immigré lui-même produit d'une "sélection" opérée par l'immigration: émigrer est une démarche difficile et parmi ceux qui ont franchi le pas, on trouve une proportion d'individus particulièrement entreprenants et prêts à prendre des risques. L'émigration en elle-même est un projet qui obéit à certaines normes de faisabilité.
- L'existence d'une demande de travail pour certains secteurs d'activité : dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, par exemple, l'évolution du marché interne au profit de la rénovation et de la réhabilitation de l'habitat d'une part, la multiplication des sous-traitances «en cascade» sur les grands chantiers d'autre part, ont fortement stimulé la demande d'activités artisanales.
- Des raisons "culturelles", que confirme la « spécialisation » dans le petit commerce de migrants issus de certaines régions maghrébines tels le Souss au Maroc et Djerba en Tunisie. Mettant les membres de la famille au travail parfois jusqu'à 18 heures par jour et 7 jours sur 7, ils prirent l'avantage sur la population locale qui ne peut travailler à ce rythme.
- En fait, une des principales raisons expliquant la plus grande propension des Maghrébins à s'installer comme indépendant ou à

⁷¹ Khachani Mohamed, 2001: « La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil » contribution au XXIVème Congrès de L'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population. Salvador -Brésil. 18-24 août 2001.

⁷² ADRI : « les femmes migrantes et la création d'entreprise, un apport à l'économie française » Migration Etude. Janvier 2002.

créer leur propre entreprise réside dans les discriminations qu'ils subissent dans l'accès à l'emploi salarié. Les taux de chômage affectant les Maghrébins sont très élevés et sont largement supérieurs aux taux affectant les nationaux.

Le travail indépendant est donc souvent la seule issue possible pour de nombreux Maghrébins, pour sortir du chômage et des emplois précaires; le travail indépendant apparaît ainsi comme un moyen de fuir la condition du "salarial bridé"⁷³. Cette hypothèse semble validée par une propension à créer une entreprise sept fois plus importante parmi les demandeurs d'emploi que parmi les personnes en activité comme le confirme une étude qui date de 1994, mais qui garde toute son actualité (108 pour 10.000 contre 15 pour 10.000). Les demandeurs d'emploi représentent à eux seuls 46% des créateurs d'entreprises au 1^{er} semestre 1994⁷⁴. Cette option n'est pas possible pour les migrants nord africains résidant dans les pays du Golfe, fortement représentés par les Egyptiens et les Soudanais à cause des contraintes à l'investissement auxquelles ils sont confrontés et notamment l'obligation d'être parrainé par « kafil » (un sponsor)⁷⁵.

IV.2. L'évaluation de l'entrepreneuriat immigré

Les données disponibles pour la France⁷⁶ indiquent que si au niveau national, le nombre global des commerçants, artisans et chefs d'entreprise stagne, le nombre de ceux de nationalité étrangère a augmenté de 50°/° entre 1982 et 1990, passant de 60.000 à 90.000. Une enquête réalisée en 1994 indique que la propension à créer une entreprise est deux à trois fois plus élevée pour les étrangers que pour les Français : elle est de 18 pour 10.000 adultes Français, elle s'élève à 49 pour 10 000 pour les ressortissants des pays européens et à 47 pour 10.000 pour les étrangers non ressortissants de l'Union Européenne⁷⁷. Cette propension à créer une entreprise est supérieure à celle des nationaux dans quasiment tous les secteurs de l'économie, et plus particulièrement le commerce, la construction et l'industrie.

⁷³ Moulier-Boutang, Y: " Une forme contemporaine de salariat bridé" In, CERC-Association: « Immigration, emploi et chômage. Un état des lieux empirique et théorique». Les dossiers de cerc-asociation n°3. 1997.

⁷⁴ Bonneau et Francoz: " Les créateurs d'entreprises" in Données Sociales, INSEE. 1996, pp174-180.

⁷⁵ Khachani Mohamed : La migration marocaine dans les pays pétroliers : les cas de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis et de la Libye. Fondation Hassan II . en cours de publication.

⁷⁶ CERC-Association): "Immigration, emploi et chômage". Op.cit.

⁷⁷ Bonneau et Francoz, op.cit

En ce qui concerne les Maghrébins, si les primo - migrants présentent en général un profil bas, ceci n'exclue pas, toutefois, l'émergence dans les pays d'accueil de ce que d'aucuns appellent en France une « beurgéoisie »⁷⁸, catégorie d'immigrés s'adonnant à d'autres activités que la vente de la force de travail et investissant divers espaces économiques. Le tableau ci-dessous donne une idée sur l'importance de cette élite maghrébine en France.

Tableau N° 15: Catégories socio -professionnelles selon l'origine et la citoyenneté

		Marocains			Algériens			Tunisiens		
Catégorie socio – professionnelle		Etrangers	Français	TOTAL	Etrangers	Français	TOTAL	Etrangers	Français	TOTAL
10	Agriculteurs	1859	273	2132	298	174	472	269	49	318
21	Artisans	4190	2355	6545	5429	2619	8048	2687	1568	4255
22	Commerçants	5689	3719	9408	8758	3532	12290	2580	2662	5242
23	Chefs d'entreprise	432	637	1069	506	326	832	215	533	748
31	Professions libérales	547	2223	2770	1352	1251	2603	430	1913	2343
32	Cadres, intellectuels	2431	5253	7684	4225	4485	8710	1204	2315	3519
36	Cadres d'entreprise	2860	4840	7700	3711	3909	7620	1367	3189	4556
41	Enseignement, santé, fonction publique	5067	9330	14397	7637	8962	16599	1497	3402	4899
	Total actifs	213293	112917	326210	228495	117901	346396	71989	51544	123533

Source: INSEE: RGP, 1999

Si les secteurs privilégiés des primo - migrants demeurent le commerce d'alimentation, la restauration et l'artisanat, de plus en plus, on assiste à une extension du champ économique investi par les immigrés. Des résidents maghrébins en Europe se trouvent ainsi à la tête d'entreprises d'import-export, de transport, de tourisme, d'informatique, de publicité et de services de nettoyage. D'autres gèrent des entreprises industrielles (des PMI) dans les branches de la confection, de l'alimentation, de la menuiserie, de la peinture, des matériaux de construction, de la métallurgie, etc.⁷⁹.

⁷⁸ Beur : nom donné aux maghrébins

⁷⁹ Ministère de l'emploi : Répertoire des hommes d'affaires et commerçants marocains installés à l'étranger. Ministère de l'Emploi. Juillet 1990.

Au niveau du Maghreb, l'entrepreneuriat immigré en France a produit des situations d'excellence. Dans un article au titre révélateur : « La France pluriethnique qui gagne », L'Événement du jeudi nous livre quelques exemples de ces compétences managériales maghrébines opérant en France⁸⁰.

- Mr fromage dans "la terre des fromages" est d'origine algérienne, Belkacem Boussouar. Fils d'un immigré, venu en France à l'âge de 5ans, à 46 ans, il est à la tête de l'Association Nationale des Fromagers Fermiers qui regroupe les 25.000 membres, "garants de la tradition". Il a participé à la création d'un Centre International de Formation aux Technologies du Fromage près de Digne et dans ses voyages à l'étranger, il défend la réputation du fromage français.
- Lotfi Belhacine, d'origine tunisienne, est le patron de la compagnie aérienne "Air Liberté", il a sans doute plus fait pour la démocratisation du vol aérien que bien des hommes politiques". En dépit de l'échec de l'entreprise, l'initiative dénote une percée de l'entrepreneuriat d'origine immigrée, celle-ci ayant cessé ses activités le 6 février 2003. Air Liberté subit ainsi le même sort qu'Air Littoral, les petites compagnies ne peuvent se mesurer à la puissance d'Air France.
- Boualem Haddouche d'origine algérienne a créé Micro-puce, une chaîne de distribution informatique. Il a été désigné « entrepreneur de l'année » par Le Nouvel Economiste.

Tous ces acteurs et d'autres accèdent à « cette classe moyenne française et pluriethnique dont, inéluctablement les rangs ne vont cesser de grossir ».

En Italie, la proportion d'indépendants et d'entrepreneurs a enregistré une évolution importante. Les extra - communautaires sont propriétaires de plus de 156.000 unités et les nord-africains de 37.100, ainsi réparties entre les trois secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.

⁸⁰ L'événement du jeudi N° 614 du 8 au 14 août 1996.

Tableau N° 16 Emploi indépendant et entrepreneuriat d'origine nord-africaine en Italie (1^{er} octobre 2002)

	Agriculture, élevage et pêche		Industrie		Services		Dont commerce		Hôtellerie et Restauration		Total	
	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	% par secteur	v.a.	v.a.
Egypte	42	1	2.158	38,9	2.832	51,0	1.180	21,2	692	12,5	701	5.554
Maroc	77	0,4	3.003	14,1	17.733	83,4	16.642	78,3	181	0,9	256	21.261
Tunisie	274	4,6	3.236	54,1	2.114	35,4	1.300	21,8	237	4,0	240	5.977
Libye	240	7,1	764	22,6	2.019	59,7	1.281	37,9	181	5,3	351	3.384
Algérie	26	2,8	288	31,2	544	58,9	353	38,2	49	5,3	69	924
Total Nord - Afrique	659	1,8	9.449	25,5	25.242	68,0	20.756	55,9	1.340	3,6	1.617	37.100
Total Extracommunautaire	6.172	4,0	50.191	32,2	87.308	55,9	59.995	38,4	10.062	6,4	10.520	156.089
Total Etrangers	10.507	5,3	61.075	30,8	109.005	55,0	71.667	36,2	13.965	7,0	14.667	198.215

Source. I Dossier Statistico Immigrazione/Caritas 2002.

La lecture de cette répartition révèle l'importance du secteur des services qui compte 68% des unités créées par les Nord - Africains contre seulement 25,5% pour l'industrie et 1,8 % pour l'agriculture. Chez l'ensemble des extra - communautaires, cette répartition est respectivement de 55,9%, 32,2% et 4% et chez l'ensemble des étrangers, ces proportions sont de 55%, 30,8% et 5,3%. A noter également la présence relativement importante des entrepreneurs et indépendants égyptiens et libyens et ce en dépit d'un effectif migratoire moins important que les autres communautés de l'Afrique du Nord.

Les données disponibles pour d'autres pays d'accueil confirment cette percée de l'entrepreneuriat immigré.

Au Royaume Uni, 16% des travailleurs immigrés sont installés à leur compte alors que la moyenne nationale n'est que de 12%. La majorité des entreprises sont tenues par des immigrés originaires de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan⁸¹. Aux Pays Bas, ce sont les communautés immigrées les plus anciennes qui ont tendance à s'installer à leur compte. En 1990, 10% de l'ensemble de la population active dans ce pays dirigeaient une affaire privée, le pourcentage n'était que de 3% chez les Turcs et de 2% chez les Marocains.

⁸¹ Peter Stalker: Les travailleurs immigrés. BIT.1995.

En Allemagne, la plupart de ces entreprises tenues par des étrangers sont actives dans le commerce de gros et de détail, dans l'hôtellerie et la restauration⁸².

L'image de l'immigrant "voleur d'emploi" se trouve ainsi inversée. L'immigré devient créateur d'emplois. Nous n'avons malheureusement pas de données statistiques sur le volume d'emplois créés. Ce qui est sûr, c'est qu'il est relativement important et qu'il a tendance à augmenter.

En conclusion, nous pouvons souligner que mis à part les pays arabes du Golf et la Libye, dans les autres pays d'accueil, on constate une véritable percée de l'entrepreneuriat immigré nord-africain. La tendance semble être à une croissance relative des investissements réalisés et leur diversification.

Mais cette évolution demeure encore limitée comparée aux opportunités qu'offre les pays de l'Afrique du Nord. Le problème en définitive, est de savoir comment mieux drainer ces potentialités en termes de finance et de savoir-faire vers les pays d'origine. Tel semble être un objectif important de la politique migratoire dans les pays de la région. Cette question est d'autant plus cruciale que quatre pays ont signé des accords d'association avec l'Union Européenne et sont donc confrontés à des contraintes socio-économiques pesantes et devraient faire face à des échéances déterminantes pour leur avenir économique.

⁸² Idem

V- Conclusions et recommandations

La problématique migratoire sous les poids des nouvelles politiques forgées de part et d'autre de la Méditerranée appelle une nouvelle approche dans ses incidences sur les économies de départ. L'impératif d'une croissance forte et durable requiert une mobilisation de toutes les potentialités et ressources financières internes et externes à des fins productives.

Devant l'ampleur du phénomène de l'exode des compétences et de ses implications négatives sur les pays de la région, il est devenu de plus en plus urgent non pas d'arrêter cette hémorragie, parce que cela n'est plus possible, mais du moins d'en atténuer l'ampleur et de penser comment faire participer ces compétences au développement de leurs pays.

Par ailleurs, il est évident que l'attachement affectif et culturel qui anime les premières générations des migrants s'est émoussé chez les générations montantes. Il faut donc chercher à lui substituer des incitations d'ordre économique et créer un environnement adéquat pour l'investissement. Ainsi, à la tendance d'un tassement des transferts et d'un impact moins efficace au niveau de la balance des paiements, correspondrait une implication plus poussée en termes d'investissement, de production et donc de création d'emplois.

A la lumière des évolutions constatées et des perspectives futures, il semble que c'est la voie qui permet de faire respectivement du migrant et de l'émigration un acteur et un facteur de développement. Ainsi, faut-il penser un plan d'action régional articulée autour d'un ensemble de mesures et d'actions cohérentes et complémentaires visant à créer au environnement général favorable aux transferts et à l'investissement :

A- Définir une politique migratoire intégrant la migration comme facteur du développement :

Cette politique doit définir des objectifs précis et les moyens susceptibles d'atteindre ces objectifs. Cette politique doit s'inscrire dans une approche globale qui prend en considération les paramètres suivants :

1- Institutionnaliser le débat pour penser cette problématique des liens entre migration et développement et réfléchir à la stratégie adéquate pour une meilleure contribution des migrants au développement de leurs pays. La

création de Conseils ou d'assemblées des expatriés s'inscrit dans cette logique, elle constitue un cadre de dialogue et de concertation offrant la possibilité aux migrants de participer au développement politique, économique et culturel de leurs pays⁸³. Ces initiatives renforceraient la confiance des migrants dans leurs pays et l'intérêt qu'ils ont pour leur avenir et leur devenir. Plus d'un argument militent en faveur de cette institutionnalisation des relations entre les migrants résidant à l'Etranger et son pays d'origine.

2- Accroître les efforts de la diplomatie économique et culturelle des représentations diplomatiques des pays de l'Afrique du Nord à l'étranger ;

3- Créer des observatoires régionaux pour l'information, les banques de projets et les rencontres au profit des migrants;

4- Créer un bulletin de liaison pour faire connaître notamment les activités et actions des différentes institutions de développement nationales et régionales ;

5- Développer et soutenir les réseaux associatifs autonomes chargés d'encadrer les migrants. Ces réseaux seront chargés de maintenir et renforcer les liens des expatriés avec le pays d'origine afin de mieux les inciter à contribuer au développement de leur pays d'origine.

6- Impliquer les pays d'accueil dans la formation et l'encadrement des associations des migrants qui oeuvrent pour le développement des pays d'origine ;

7- Création d'une banque de compétences résidant à l'étranger : Identifier au niveau de chaque pays les acteurs à interpeller : scientifiques, experts, hommes d'affaires,... opérant dans les différents pays d'accueil.

⁸³ Cette formule a été adoptée dans certains pays européens, comme l'Espagne et le Portugal, du temps où ils étaient des pays d'émigration. Une formule pareille existe en France où le "Conseil Supérieur des Français de l'Etranger" constitue l'instance de représentation des Français expatriés.

B- Face à l'ampleur du phénomène de l'exode des compétences, réfléchir à des mesures appropriées destinées à prévenir, à réduire ou à compenser cet exode :

Au préalable, il convient de rappeler à cet égard, que deux modèles sont mis en œuvre dans les pays en développement ⁸⁴ :

- Le premier, coûteux, nécessite un effort financier considérable parce qu'il suppose une reproduction sur place, dans les pays d'origine, des mêmes conditions de travail. Il consiste à organiser le retour des diplômés, voie choisie par les pays de l'Asie du Sud-Est. Les politiques de la Corée du Sud et de Taiwan, sont à cet égard riches d'enseignements. L'objectif ici est de récupérer l'investissement mis dans la formation de ces compétences augmenté de la plus value résultant de l'expérience acquise dans les pays d'accueil. Mais pour que ce modèle aboutisse, il faut que soient réunies un certain nombre de conditions : ces deux pays ont bénéficié pendant plusieurs décennies d'une croissance constante qui leur a permis d'atteindre un niveau de développement économique appréciable, soutenue par une politique volontariste en matière de R&D. Ce contexte a créé les conditions idoines d'un retour en masse des élites scientifiques expatriées ⁸⁵.

- Le deuxième modèle, plus pragmatique, vise à rendre les compétences expatriées utiles à leurs pays d'origine, à partir des pays d'accueil où ils résident. Cette expérience a été mise en pratique, par exemple, en Colombie (réseau Caldas). Ici, le retour « physique » n'est pas considéré comme indispensable, le pays d'origine développe un réseau de chercheurs expatriés qui a pour objectif, d'une part, de réunir autour de la même cause toutes les compétences et d'autre part, d'établir des liens avec le pays d'origine pour contribuer à son développement économique, scientifique et technique, à partir du lieu d'accueil où se trouvent ces compétences. Cette élite expatriée sera aux avant-postes de la veille technologique et permet à la communauté scientifique des pays d'origine de rester informée sur l'évolution des sciences et des techniques dans les pays les plus développés. Ce modèle reconnaît implicitement la légitimité du droit à la réussite individuelle. C'est dans cet

⁸⁴ Anne Marie Gaillard et Jacques Gaillard : Les enjeux des migrations internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences. L'Harmattan. 1999. P51.

⁸⁵ Ainsi, en Corée du Sud, et jusqu'au début des années 80, 10% seulement des étudiants rentraient au terme de leurs études supérieures. Or, cette politique volontariste a permis d'inverser la tendance, ils sont maintenant presque 70% à revenir au pays dans les trois années qui suivent leur doctorat et près de 40% le font dès l'obtention de leur diplôme.

esprit que s'inscrit les Programme TOKTEN pilotés par le PNUD dans certains pays d'origine. Certains programmes mis en place en Afrique du Nord visent le même objectif comme l'Agence pour la gestion de la mobilité des compétences⁸⁶ (le départ mais aussi le retour des élites) en Tunisie, FINCOME, l'Association Savoir et Développement au Maroc

Ce deuxième modèle semble mieux convenir aux pays de la région compte tenu des contraintes auxquelles ils sont confrontés. Il faut donc :

- 1- Renforcer l'attractivité de la sous-région pour inciter et motiver le retour physique ou virtuel des compétences exerçant à l'étranger ;
- 2- Créer des réseaux de compétences à l'étranger ; mais parallèlement :
- 3- Appliquer une véritable politique de promotion de la recherche/développement. Il s'agit entre autres de développer les centres et instituts de recherche tout en les dotant des moyens humains et techniques suffisants et d'élargir l'interface entre le monde de la recherche et celui des affaires ;
- 4- Renforcer les canaux de communication entre les compétences expatriés, leurs pays et leurs régions d'origine (par exemple en facilitant l'organisation de téléconférences par des universitaires de la diaspora pour les universités de leur pays);
- 5- Mettre en place une stratégie au niveau des Universités visant à adapter les programmes aux besoins du pays ;

C- Stimuler et encourager les transferts :

Concernant les transferts, les mesures à prendre doivent être de nature à inciter les migrants à augmenter le volume des transferts :

- 1- Multiplier les réseaux d'agences bancaires et autres institutions financières dans les différents pays d'accueil, en créant des antennes dans les villes et régions non pourvues. L'effet de proximité est de nature à faciliter le drainage des fonds épargnés par les migrants;

⁸⁶ Boubakri, 2005. Statistiques sur les migrants en Tunisie, BIT – Alger.

- 2- Réduire les frais de transferts et prévoir des primes et autres stimulants pour rémunérer les comptes ouverts par les migrants ;
- 3- Adopter une stratégie de lutte contre la concurrence des réseaux bancaires des pays de résidence d'où l'intérêt de concevoir de nouveaux produits pour accroître la mobilisation de cette épargne à vue et à terme et vulgariser les produits financiers déjà mis en place par le système financier ;
- 4- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des migrants afin de les inciter à participer à l'effort financier national ;
- 5- Investir dans la publicité et la communication pour faire connaître les avantages et les produits proposés par les institutions bancaires nationales ;
- 6- Mettre en évidence les risques des transferts par les billets de banques que ce soit par l'immigré en personne ou par des personnes tiers, ce qui permettrait à la fois d'assurer une meilleure sécurité des transferts et de lutter contre le marché noir ;
- 7- Assurer un meilleur emploi des dépôts des migrants chez les banques afin de les utiliser dans le financement de projets locaux ou régionaux ;

D- Sensibiliser les migrants à investir dans leurs pays et en particulier dans les secteurs jugés porteurs pour le développement durable du pays

A cet égard, le bilan des réalisations demeure encore limité comparée aux opportunités qu'offre ces pays.

- 1- Initier, pour ceux qui veulent investir, une formation dans le domaine de création d'entreprises dédiée aux migrants ;
- 2- Mettre en place une banque de projets et la mettre à la disposition des migrants ;
- 3- Créer des Fonds d'Investissement Régionaux au profit des régions pauvres émettrices des flux migratoires en vue de mobiliser les transferts d'argent des migrants. Ces fonds devraient être utilisés pour soutenir le développement régional et local;

- 4- Inciter les migrant à contribuer au développement local en s'inspirant d'expériences telles l'expérience mexicaine de 3x1 ;
- 5- Sensibiliser et impliquer les femmes entrepreneurs et cadres dans le développement du pays ;
- 6- Inciter les migrants à investir dans les secteurs de pointe et en particulier le domaine de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information;
- 7- Promouvoir la création d'associations de migrants chargées de promouvoir le développement local ;
- 8- Inciter les associations des migrants oeuvrant dans le domaine du développement locale à créer des partenariats avec les associations nationales pour contribuer à la réalisation des projets de développement régionales et locales.

E- Impliquer le système bancaire

- 1- Développer le réseau bancaire local pour faciliter la réception des fonds par les bénéficiaires ;
- 2- Promouvoir la bancarisation des bénéficiaires ;
- 3- Sensibiliser les organismes financiers chargés de drainage des fonds et en particulier les Banques qui devraient davantage canaliser et promouvoir l'intérêt des migrants pour des investissements rentables et créateurs d'emploi ;
- 4- Le secteur bancaire devrait accompagner les migrants en leur assurant conseil et assistance nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- 5- Faciliter l'accès des migrants aux crédits bancaires ;

Cependant, le drainage de ces potentialités demeure, en définitive, conditionné par la qualité de l'environnement dans lequel les investisseurs immigrés seraient appelés à opérer.

F- Assainir l'environnement de l'investissement :

- 1- Améliorer davantage l'environnement de l'investissement en prêtant plus d'attention au fonctionnement de l'administration, de la justice, de la fiscalité et du foncier. C'est une question qui mérite d'être traitée avec le plus grand intérêt parce qu'entre la décision d'investir et les contraintes de l'environnement il y a une relation dialectique ;
- 2- Améliorer les mécanismes de fonctionnement de l'Etat et des entreprises à travers l'instauration d'une véritable méritocratie : respect des compétences réelles, véritables plans de carrières, ouvrir la voie de la responsabilité aux jeunes,... ;
- 3- Elaborer une stratégie de communication et d'information auprès des migrants pour promouvoir les investissements en explicitant le cadre réglementaire et procédural en la matière ;
- 4- Améliorer les conditions d'accueil aux frontières et à la Douane ;
- 5- Coordonner les démarches et les stratégies entre les différents pays de la région.

CHAPITRE II

PLAN D'ACTION POUR UN IMPACT POSITIF DE LA MIGRATION EN AFRIQUE DU NORD: TRANSFERTS ET COMPETENCES EXPATRIEES

Ce Plan d'Action⁸⁷ est destiné aux Gouvernements, secteur privé, universités, parlementaires, système financier, organisations de la société civile, notamment des migrants, et aux organisations internationales, régionales et sous régionales d'aide au développement.

I. Conclusions générales

1. La relation migration – développement est complexe car elle comporte à la fois des dimensions politiques, économiques, sociales, culturelles et juridiques et implique plusieurs parties prenantes autant dans les pays d'origine que de transit et de destination ;
2. Les transferts financiers, technologiques et sociaux qu'effectuent les migrants à destination de leur pays d'origine constituent un des liens importants qui lient la migration au développement ; ces transferts peuvent participer et/ou appuyer le processus de développement et l'accélérer si certaines conditions sont réunies, autant dans les pays d'origine que ceux de destination;
3. La relation migration - développement se matérialise également par les effets négatifs qui accompagnent le processus migratoire dans les pays et régions de départ, tels que l'accroissement des déséquilibres entre les zones rurales et urbaines, et par les pertes de compétences ;
4. La relation migration – développement a pour cheville ouvrière les migrants qui ne cessent de changer et de se transformer en termes de profils

⁸⁷ Ce Plan d'action a été élaboré à l'issue de la réunion d'experts qui s'est tenue à Rabat (Maroc) les 19 et 20 mars 2007, à l'initiative du Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord.

d'aspirations, d'attitudes, de revendications et de relations avec leur pays d'origine. La naissance dans les pays de résidence de la 2ème et 3ème génération, l'émergence de citoyens bi - nationaux et l'apparition de nouvelles formes d'émigration, telles que l'émigration des jeunes, des femmes, des compétences et « clandestine », conditionnent en effet la nature des rapports entre les migrants et leur apport au processus de développement des pays d'origine ;

5. Ce contexte, complexe et dynamique, appelle donc l'adoption d'une nouvelle approche pour la définition des politiques et des mesures à prendre dans le domaine de la migration et de son lien au développement, autant dans les pays d'origine que ceux de destination. Cette nouvelle approche devrait (i) être globale (holistique) ; (ii) être flexible et pragmatique; (iii) placer le migrant et ses droits au centre de la relation migration - développement ; (iv) être cohérente et intégrée aux niveaux local, national, régional et international ; (v) impliquer les pays de destination comme ceux d'origine, notamment les institutions étatiques et les différentes formes d'organisations des diasporas nord-africaines expatriées et des acteurs sociaux travaillant dans le domaine de la coopération; et (vi) adopter une nouvelle perception ainsi qu'une vision constructive des relations entre les migrants, les pays d'origine et ceux de destination.

II. Recommandations générales

A. Améliorer et développer la connaissance sur les migrations et les migrants à travers les actions suivantes :

1. Encourager et appuyer, avec les financements adéquats, la recherche sur la migration, en amont et en aval, par les mesures suivantes:
 - a. La formation de chercheurs ;
 - b. L'accès des chercheurs à l'information et aux données dans les pays de destination, de transit et d'origine ;
 - c. La mise en place de structures scientifiques spécialisées dans le domaine des migrations internationales chargées de la production des savoirs dans les différents domaines des migrations internationales, la collecte de l'information statistiques et son traitement, etc.

2. Développer de nouvelles techniques de recherche avec des méthodologies qui permettent de saisir les phénomènes dans leur ensemble et de faire ressortir les nouveaux profils des migrants tels que la naissance de la 2ème et 3ème génération ; la migration croissante des jeunes, des femmes, des diplômés, et des entrepreneurs ; la migration pendulaire et de retour ; et l'émergence des organisations de la Diaspora ;

3. Mener des études quantitatives et qualitatives sur des sujets tels que:

- a. Les dimensions économiques, sociales et anthropologiques de la migration ;
- b. Les justifications, les significations et contraintes de la migration afin de ressortir les tendances lourdes et les perspectives à long terme ;
- c. Les politiques de migration, notamment celles en relation avec les politiques d'aide au développement ;
- d. Les flux migratoires sud – sud, notamment vers les pays Arabes, y compris ceux d'Afrique du nord, et vers l'Afrique sub-saharienne, ainsi que sur les migrations clandestines ;
- e. Les migrations clandestines, compte tenu du comportement économique des migrants en situation irrégulière qui manifestent en général une forte propension à épargner et à transférer leurs économies aux pays d'origine;
- f. L'apport pluriel de la migration aux pays de destination afin de démystifier l'image négative de la migration auprès des opinions publiques de ces pays ;
- g. La relation entre genre, migration et développement ; la contribution des femmes aux transferts économiques, technologiques, sociaux et culturels ; et les contraintes de genre qui entravent les contributions des femmes migrantes et de celles qui bénéficient des transferts financiers au développement de leur pays d'origine ;

B. Définir et mettre en œuvre une politique migratoire intégrant la migration comme facteur de développement à travers les actions suivantes:

4. Sensibiliser les décideurs des pays d'origine et de destination sur l'importance du rôle des migrants dans le processus du développement ;

5. Institutionnaliser le débat sur les liens entre migration et développement par :
 - a. L'adoption d'une stratégie nationale pour appuyer et renforcer la contribution des migrants au processus de développement de leur pays d'origine;
 - b. Une plus grande implication des départements ministériels concernés dans la définition et la mise en œuvre de cette stratégie nationale;
 - c. Une communication active pour faire connaître aux migrants les activités et les actions des différentes institutions de développement nationales et régionales ;
6. Faciliter le dialogue et la concertation entre les migrants et leur pays d'origine à travers :
 - d. La mise en place d'institutions tels que des conseils ou des assemblées de migrants, en tant que tribunes d'expression et de concertation des représentants des expatriés, et l'organisation, par les institutions nationales concernées par la migration, de rencontres et fora pour les migrants, sous forme de séminaires, formation, consultations, etc. ;
 - e. La création de réseaux, sous forme d'observatoire, des migrants par région et par secteur économique ;
 - f. Une intensification du rôle de la diplomatie économique, culturelle et sociale des représentations diplomatiques des pays d'Afrique du Nord à l'étranger ;
 - g. La création et/ou l'appui à toutes les formes et tous les mécanismes de liaison et de contact (tels que bulletins, sites électroniques, etc.) entre les migrants et leur pays d'origine ;
 - h. L'appui des organisations de migrants qui oeuvrent pour le développement de leur pays d'origine ;
7. Adopter et mettre en œuvre des mesures adéquates afin de renforcer le pouvoir et le rôle des femmes migrantes à travers d'une part les provisions légales nécessaires et d'autre part une plus grande visibilité, reconnaissance et valorisation de leur contribution;

8. Impliquer les pays de destination dans :
 - a. L'appui aux associations des migrants, notamment celles qui oeuvrent pour le développement des pays d'origine et la défense des droits des migrants ;
 - b. Le développement d'une coopération qui permette de renforcer les liens entre migration et développement afin de donner un sens concret et opérationnel à la politique de co-développement ;
 - c. La protection et le respect des droits sociaux des migrants (et des migrantes en particulier) et la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des migrants ;
9. Promouvoir la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (2003/48) et fournir plus d'appui aux structures et aux groupes travaillant à la mise en œuvre de cette Convention ;
10. Introduire plus de cohérence entre commerce, investissement, migration et développement dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales menées par les pays de la région, notamment dans le cadre de l'OMC et du partenariat euro - méditerranéen ;
11. Améliorer les conditions d'accueil des migrants aux frontières et à la Douane des pays de destination, d'origine et de transit;
12. Appeler les organisations des Nations Unies, telles que la CEA et l'ESCWA, et d'autres organisations régionales à mener des études sur les aspects régionaux de la migration et de ses liens avec le développement et à établir une base de données régionale sur les compétences expatriées nord africaines (tels que scientifiques, experts, hommes/femmes d'affaires,...) qui peuvent avoir un apport positif sur le développement de la sous - région;

III. Recommandations du Groupe de travail 1: Transferts

A la question « Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour accroître et améliorer l'impact des transferts sur le développement? », les experts ont recommandé les actions suivantes :

A. Affiner les méthodes de collecte et d'analyse et effectuer les recherches nécessaires pour mieux connaître les profils de ceux et celles qui effectuent les transferts et mieux comprendre les mécanismes des transferts à travers les actions suivantes:

13. Mener des études approfondies et régulières sur :
 - a. Les transferts formels et informels ;
 - b. Les profils des migrants qui effectuent des transferts selon la région géographique, le statut, l'âge, le sexe, le secteur d'activité, le niveau de formation, les motivations, les destinataires, notamment les femmes qui bénéficient des transferts financiers;
 - c. L'impact micro et macro économique et social des transferts, notamment sur les conditions de vie des immigrés et des destinataires ; le développement local, le capital social et l'emploi dans les régions d'origine de migrants ; les relations de genre ; et les liens entre l'impact micro - macro - économique et social des transferts;

B. Stimuler et encourager les transferts à travers les actions suivantes:

14. Négocier avec les agences de transferts la réduction des frais d'envoi et avec les banques la gratuité des envois des transferts ;
15. Améliorer l'efficacité des moyens de transferts ainsi que leur transparence, surtout sur les taux de change appliqués par les agences de transferts, notamment en utilisant les TIC ;
16. Adopter des mesures incitatives sur le plan fiscal et financier, notamment des primes pour rémunérer les comptes ouverts par les migrants, y compris les comptes courants, et introduire de nouveaux produits financiers pour accroître la mobilisation de l'épargne des migrants à vue et à terme ;

17. Développer les réseaux bancaires au niveau local dans les pays d'origine et impliquer les institutions de micro finance dans la mobilisation des transferts ; multiplier les réseaux d'agences bancaires et autres institutions financières dans les différents pays de résidence, en créant des antennes de proximité dans les villes et régions non pourvues ; et mener des campagnes de sensibilisation auprès des migrants pour faire connaître les avantages et les produits proposés par les institutions financières nationales tout en mettant en évidence les risques des canaux informels de transferts;

C. Favoriser l'investissement des transferts dans des secteurs porteurs pour le développement durable des pays d'origine à travers les actions suivantes:

18. Inciter les migrants à contribuer au développement local de leur région d'origine à travers :
 - a. La création de Fonds d'Investissement Régionaux pour soutenir le développement régional et local des régions pauvres émettrices de flux migratoires ;
 - b. L'orientation des investissements des migrants vers des secteurs productifs et générateurs d'emploi ;
 - c. La mise en place de bureaux de conseil pour les migrants, surtout au niveau de leurs régions d'origine ;
 - d. L'amélioration de l'attractivité des régions d'origine par le développement d'infrastructures et de projets d'investissements productifs notamment dans des secteurs porteurs tels que le tourisme rural et la mise en valeur des produits du terroir ;
 - e. La promotion d'associations régionales et locales de migrants et la création de partenariats avec les associations de développement dans les pays d'origine pour contribuer à la réalisation de projets de développement aux niveaux régional et local ;
 - f. L'encouragement et l'appui aux investissements effectués par les migrants à des fins solidaires ;
 - g. Le développement de la coopération décentralisée entre régions et localités des pays de destination et d'origine ;
 - h. La promotion et le développement d'une nouvelle politique de « co-développement » destinée à renforcer la coopération entre les pays de résidence et les pays d'origine par la promotion et le

financement, entre autres, de projets de développement pilotés par des migrants ou des associations de migrants;

- i. L'étude d'expériences réussies telles que celle qui a été mise en œuvre au Mexique (3x1) ;
 - j. L'utilisation par les banques des dépôts des migrants dans le financement de projets locaux ou régionaux et l'allégement des conditions et des procédures d'accès des migrants aux crédits bancaires ;
19. Ouvrir un guichet pour les migrants à la recherche d'opportunités d'investissements dans leur pays d'origine, mettre à leur disposition une banque de projets et les accompagner en leur assurant formation, conseil et assistance nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
 20. Améliorer le climat des investissements en prêtant une attention particulière au fonctionnement de l'administration et aux contraintes liées au cadre légal, à la fiscalité et au foncier, surtout pour les PME, et élaborer une stratégie de communication et d'information auprès des migrants pour expliciter le cadre réglementaire et procédural ;
 21. Inciter les migrants qui disposent des compétences requises à investir dans des secteurs de pointe tels que, entre autres, les technologies de l'information et de la communication et la biotechnologie ;
 22. Sensibiliser et impliquer les femmes migrantes entrepreneurs et cadres dans le développement de leur pays et régions d'origine;
 23. Inciter les pays de destination à octroyer l'appui nécessaire pour la formation et l'encadrement des associations des migrants qui oeuvrent pour le développement des pays d'origine ;

IV. Recommandations du Groupe de travail 2: Compétences expatriées

A la question « Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour transformer « l'exode des compétences » en « gains de compétences? », les experts ont recommandé de prendre les mesures suivantes afin de prévenir l'exode des compétences d'une part, et de mieux utiliser les compétences expatriées, y compris au sein des nouvelles générations issues de la migration, d'autre part :

24. Créer un climat favorable pour le développement des compétences dans les pays d'origine à travers :
 - a. L'adoption et la mise en œuvre d'une politique de promotion de la recherche/développement avec notamment la mise en place de centres et instituts de recherche dotés de moyens humains, financiers et techniques suffisants ;
 - b. L'élargissement de l'interface entre le monde de la recherche et celui des affaires par, entre autres, la création de structures de recherche au sein des entreprises ;
 - c. La promotion du statut de chercheur pour l'émergence de communautés scientifiques à dimension régionale ;

25. Maintenir le contact avec les compétences expatriées par :
 - a. La mise en place de mécanismes institutionnels adéquats ;
 - b. Le renforcement des canaux de communication entre les compétences expatriées avec leur pays et/ou régions d'origine (par exemple en facilitant l'organisation de téléconférences par des universitaires de la diaspora destinées aux universités de leur pays d'origine);
 - c. L'établissement de liens entre les organisations de migrants hautement qualifiés et les centres de recherche dans les pays d'origine ;
 - d. L'appui aux réseaux de compétences expatriées nord africaines à l'étranger ;

26. Renforcer l'attractivité de la sous - région pour inciter et motiver le retour physique ou virtuel et faciliter la migration pendulaire des compétences nord-africaines avec notamment :

- a. L'adoption d'accords concernant les droits sociaux des migrants ;
 - b. Des mesures d'appui au transfert du savoir et des compétences qui dépassent la création des fichiers de compétences pour se concentrer sur la sensibilisation, l'information et la mise en réseau des organisations de la Diaspora ;
27. Appeler les pays de destination à consacrer des ressources significatives pour d'une part appuyer les centres de recherche, laboratoires et centres d'excellence dans les pays d'origine dans le cadre d'une politique de migration basée sur la coopération pour le développement et, d'autre part, impliquer les compétences expatriées nord africaines dans la coopération universitaire et scientifique avec leur pays d'origine;
28. Evaluer et faciliter l'applicabilité dans les pays d'Afrique du nord, notamment à travers l'expérimentation, des modèles de retour virtuel ou temporaire des compétences expatriées mis en œuvre par le PNUD (TOKTEN) ou certains pays comme la Tunisie, le Maroc et la Colombie (CALDAS) ;
29. Adopter des accords entre pays émetteurs et pays de destination pour réduire la migration des travailleurs dans les secteurs sensibles et stratégiques pour le développement des pays de l'Afrique du Nord, dont particulièrement la migration du personnel de la santé, de l'éducation et des TIC.